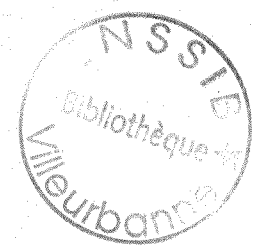


**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**MEMOIRE D'ETUDE**



**Les enjeux de la sélection des contenus dans  
les programmes de numérisation des bibliothèques nationales :  
analyse comparative des expériences française et québécoise :  
BnF et BNQ**

**Véronique Poirier**

**sous la direction du professeur Réjean Savard  
Ecole de Bibliothéconomie et des Sciences de l'Information  
Université de Montréal**

**2000**

1999  
JCB  
39



**Titre :** Les enjeux de la sélection des contenus dans les programmes de numérisation des bibliothèques nationales : analyse comparative des expériences française et québécoise : BnF et BNQ

**Title :** The importance of contents selection in the digitalization programs of national libraries : a comparative analysis between a french and a quebecer experience : BnF and BNQ

**Résumé :**

Un grand nombre de programmes de numérisation sont actuellement en cours, notamment dans les grandes bibliothèques patrimoniales, afin de constituer des collections numériques, consultables à distance, à l'adresse de différentes catégories de publics. Une question se pose, celle de savoir quel type de collection créer et quels contenus sélectionner afin d'exploiter au mieux cette nouvelle technologie, en apportant une valeur ajoutée par rapport aux collections physiques. Les programmes « pilotes » réalisés à la Bibliothèque de France et à la BNQ au cours des années 1990 illustrent deux options différentes dont nous tenterons de pointer les avantages et les inconvénients à travers une analyse comparative.

**Abstract :**

A lot of digitalization programs are actually in progress, especially in the big patrimonial libraries ; their goal is to constitute digital collections that could be used by different sorts of public on distant screens. Which kind of collection are we going to create, which contents are we going to choose so as this new technology be used in the best way and brings something more than traditional collections ? The programs realized by the Bibliothèque nationale de France and the Bibliothèque nationale du Québec represent two different conceptions and we'll try to check the good and bad points of each of them in a comparative analysis.

**Descripteurs :**

Bibliothèques virtuelles  
Développement des collections (bibliothèques)  
Bibliothèque nationale de France  
Bibliothèque nationale du Québec

**Keywords :**

Digital libraries  
Collection development (libraries)  
Bibliothèque nationale de France  
Bibliothèque nationale du Québec

## *Remerciements*

*Je tiens à exprimer ici ma reconnaissance à Réjean Savard, professeur à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, à Montréal, qui a accepté de diriger ce travail.*

*Mes remerciements s'adressent également à Jean-Didier Wagner, du département de la bibliothèque numérique à la Bibliothèque nationale de France, qui m'a consacré plusieurs heures d'entretien,*

*ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la Bibliothèque nationale du Québec, à Montréal, où j'ai effectué mon stage d'étude, en particulier :*

*Pierre Lépine, chef de la division des collections spéciales, qui a dirigé mon stage, et l'ensemble des personnes de son service qui ont répondu avec patience et compétence à mes nombreuses questions.*

*Suzanne Ledoux, responsable de la base de données Iris, pour son aide et sa disponibilité.*

*Philippe Martin, chef de la division du système informatique, qui m'a consacré un long moment d'entretien.*

*Claude Fournier, directeur de la Référence, qui m'a volontiers reçue et informée.*

*Pierre Deslauriers, qui m'a offert une visite des différents sites.*

*Yolande Buono, chef de la division des monographies, et l'ensemble des personnes travaillant à l'édifice Saint-Sulpice, pour leur aimable accueil et les informations utiles qu'elles m'ont livrées.*

*Benoît Migneault et ses collègues de l'édifice Aegidius Fauteux, pour leur accueil et leur disponibilité.*

*Enfin, je souhaite exprimer ma gratitude à :*

*Doug Hodges, agent des politiques et de la planification en matière de bases de données à la Gestion des ressources en information, à la Bibliothèque nationale du Canada, à Ottawa, pour la journée fructueuse qu'il m'a consacrée.*

*et*

*Yvon-André Lacroix, directeur général de la Bibliothéconomie à la Grande Bibliothèque du Québec, à Montréal, pour avoir répondu à mes questions.*

## TABLE DES MATIERES

<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>I. Le contexte général de la numérisation</b>	<b>8</b>
1. Quelques définitions	8
2. Les enjeux de la numérisation pour les bibliothèques nationales	9
3. La sélection des contenus : un défi majeur	12
4. Une typologie des programmes de numérisation	15
<b>II. La bibliothèque numérique de la BnF</b>	<b>19</b>
1. Les critères de la politique d'acquisition	21
2. La constitution des données scientifiques	22
3. Le rassemblement des documents	24
4. La numérisation des images et des documents audiovisuels	28
5. Le serveur Gallica	29
<b>III. La collection numérique de la BNQ</b>	<b>31</b>
1. La conception du programme	32
2. Les objectifs de la numérisation	34
3. La sélection des documents	34
<i>Documents iconographiques et sonores</i>	35
<i>Documents textuels</i>	37
4. L'intégration sur la base Iris	40

<b>IV. BnF et BNQ: analyse comparative de deux programmes de numérisation</b>	<b>42</b>
1. Des objectifs différents	42
2. Deux types de collections	44
3. Les contraintes propres à chaque option	47
<i>Contraintes politiques</i>	47
<i>Contraintes financières</i>	48
<i>Contraintes bibliothéconomiques</i>	49
<i>Contraintes techniques</i>	50
<i>Contraintes juridiques</i>	51
4. Bilan des deux expériences	53
<b>Conclusion</b>	<b>57</b>
<b>Pièces Annexes</b>	
1. BnF : Présentation de la Bibliothèque numérique	I
2. BnF : Présentation de Gallica classique	III
3. BnF : Processus de sélection des documents imprimés : graphique	IV
4. BnF : Répartition par disciplines des imprimés numérisés	V
5. BnF : Principes de sélection des imprimés numérisés	VI
6. BnF : Les accès à la Bibliothèque numérique	VII
7. BnF : Les PABN	VIII
8. INALF : Présentation de la base textuelle Frantext	IX
9. BNQ : Etat des collections	X
10. BNQ : Répartition par disciplines des monographies numérisées	XI
11. BNQ : Liste des monographies numérisées en mode texte	XII
12. BNQ : Grille de numérisation de documents sonores	XIII
13. BNQ : Présentation de la Collection numérique	XIV
<b>Bibliographie</b>	<b>XVII</b>

## *Introduction*

Les avancées de la technique, au nombre desquelles figure la possibilité de stocker tous types d'information sous forme numérique, qu'il s'agisse de contenus textuels, iconographiques, sonores ou audio-visuels, et d'en offrir la consultation sur écran distant, ont fait naître de nouvelles problématiques au centre desquelles se trouvent les bibliothèques.

Ces dernières se sont en effet lancées, dès les années 1990, dans la constitution de collections numériques, sachant que ce qualificatif, au sens large, peut désigner plusieurs types de produits : les publications électroniques, les cédéroms, la liaison à des ressources Internet (sites Web) et les reproductions numériques de supports physiques provenant de leurs propres fonds.

La numérisation réalisée directement par les bibliothèques est donc l'une des trois méthodes importantes permettant de constituer des collections numériques.

Il existe, concernant la numérisation, sous tous ses aspects, un grand nombre d'ouvrages et une multitude d'articles publiés dans des revues professionnelles. Le sujet est bien vaste et les problématiques multiples. Les publications électroniques et les sites Web font actuellement l'objet de nombreux travaux et articles, notamment concernant leurs contraintes particulières d'archivage, mais encore peu d'études théoriques ont été consacrées, en France, à certains aspects de la constitution de collections numériques à partir de documents physiques, qui soulève, elle aussi, des problèmes spécifiques.

Dans un programme de constitution d'un fonds de documents numérisés, le processus de numérisation comporte différentes étapes, réparties sur plusieurs mois, voire parfois sur plusieurs années : le choix, l'identification des contenus à numériser, le rassemblement des supports physiques, la numérisation proprement dite, qui consiste à faire réaliser une prise de vue à l'aide d'un numériseur, l'isolement de l'image et sa conversion en format numérique, le contrôle de la qualité, et, enfin, l'intégration au système informatique ou au site Web de la bibliothèque. A chaque étape apparaissent ainsi des problèmes spécifiques.

Il serait bien trop ambitieux d'entreprendre ici, en une soixantaine de pages, une étude sur l'ensemble de ce processus, *a fortiori* à travers une analyse comparative de deux réalisations. Laissant de côté les aspects proprement techniques de la numérisation, nous avons donc choisi de nous intéresser surtout à l'une de ces étapes, la première, la plus théorique sans doute, la plus bibliothéconomique aussi, et, avant tout, celle sur laquelle repose le sens de tout projet de numérisation : le choix des documents à numériser, tout d'abord au sens large de politique documentaire et ensuite au sens plus restreint de sélection des oeuvres.

En une dizaine d'années, un certain nombre d'applications ont été réalisées sur le terrain ou sont en cours de réalisation, partout dans le monde, dans la plupart des établissements ; il n'est pas actuellement de bibliothèque nationale qui ne soit engagée dans un projet de numérisation de ses collections patrimoniales.

Or, les bibliothèques nationales se trouvent face à des collections importantes et sont, comme les autres, soumises aux coûts élevés de la numérisation, c'est pourquoi la sélection des documents à numériser en priorité représente pour elles un défi majeur.

Il nous a donc semblé intéressant de voir ce que de tels établissements, souvent à la pointe de la technologie, avaient réalisé dans ce domaine. Nous avons choisi comme base de notre étude deux bibliothèques nationales : la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque Nationale du Québec. Leur statut étant similaire, elles possèdent des missions comparables, qui plus est, sur le terrain de la francophonie ; l'une après l'autre, au milieu des années 1990, elles se sont engagées dans un programme de numérisation novateur par son ampleur et par son utilisation de technologies à la pointe de la recherche. Nous verrons si le fait qu'elles soient situées de part et d'autre de l'Atlantique, l'une en Europe, l'autre en Amérique, induit des différences significatives.

En résumé, c'est donc, à travers l'analyse de la genèse du programme de numérisation entrepris par chacun de ces deux établissements, leurs politiques de numérisation qui seront au centre de ce travail. Les bibliothèques nationales ont un

rôle important à jouer dans la création et la diffusion de documents numérisés. Quels sont leurs objectifs dans la constitution et l'organisation de collections numériques ? Comment ont-elles conçu leurs contenus intellectuels ? De quelle manière le processus de sélection des oeuvres s'est-il déroulé ? A quels problèmes, à quelles contraintes se sont-elles heurtées ? Quelles réponses y ont-elles apporté ? Autant de questions auxquelles nous essaierons de répondre à travers l'analyse des expériences canadienne et française.

Tout d'abord, nous nous efforcerons de clarifier la problématique qui est au centre de notre étude, celle de la sélection et de la structure des contenus dans la constitution d'un fonds numérisé, en évoquant le contexte général actuel de la numérisation, depuis les questionnements sur la nécessité de numériser jusqu'aux rêves de bibliothèque virtuelle. Ensuite seront présentés les deux exemples choisis : la « bibliothèque numérique » de la Bibliothèque nationale de France et la « collection numérique » de la Bibliothèque nationale du Québec. Enfin, nous aborderons l'analyse comparative de ces deux cas, afin d'en dégager des perspectives plus larges et quelques pistes pour un avenir déjà proche.



## I. Le contexte général de la numérisation

Après un bref rappel de la terminologie variée, et parfois floue, qui est utilisée dans le domaine de la numérisation, nous aborderons deux questions essentielles : pourquoi numériser ? Quoi numériser ? Ce qui revient à considérer tout d'abord les enjeux de la numérisation, notamment pour les bibliothèques nationales, qui ont un rôle spécifique à jouer dans la constitution de collections numériques, et le défi majeur que représente la sélection des contenus.

### I. Quelques définitions

La technique de numérisation « consiste à transformer des informations de quelque nature qu'elles soient (sonore, écrite, visuelle), stockées sur tous types de supports (objet, papier, microformes, vidéocassettes, photographies, microsillons, bandes audio,...) en une succession d'éléments binaires (bits). Le résultat de cette transformation produit un document électronique stockable sur tous les supports informatiques existants (cédéroms, disques optiques numériques, disques durs, cassettes Dat, etc.) et donc manipulables par des logiciels fonctionnant sur toutes les gammes d'ordinateurs, des serveurs aux micro-ordinateurs. »<sup>1</sup>

Concernant les textes, il existe actuellement deux procédés de numérisation : le mode image, dans lequel le codage informatique reproduit la page telle quelle, et le mode texte qui n'en restitue que le contenu, contenu qui peut être modifié ou indexé comme sur un logiciel de traitement de texte.

(L'expression « bibliothèque électronique » est employée pour désigner les bibliothèques qui ont intégré dans leur fonctionnement quotidien les nouvelles technologies (*intra muros*) et dont les services reposent sur une infrastructure de réseau informatisé. La « bibliothèque virtuelle » désigne des collections de documents stockés numériquement par différents établissements et rassemblés informatiquement en un réservoir unique pour être accessibles à distance, hors les

---

<sup>1</sup> Cf. Aigrain, P. et Maillet, D. Les enjeux de la numérisation des images et des sons par la BnF. *Bulletin d'informations de l'ABF*, n°155, 2<sup>e</sup> trim. 1992, p. 50-53.

murs. Les bibliothèques numériques sont en principe des ensembles cohérents de documents numériques, c'est-à-dire transférés d'un support physique sur un support numérique dans le cadre d'un projet de numérisation en interne.

Les documents électroniques sont ceux qui ont été édités directement sous forme électronique par des entreprises extérieures et qui, lorsqu'ils sont acquis par les bibliothèques, sont généralement proposés sur leur site Web sous la rubrique « collections électroniques ».

## **2. Les enjeux de la numérisation pour les bibliothèques nationales**

Pourquoi numériser ? Cela ne présenterait pas un grand intérêt si le support numérique était un simple support de substitution, comme le sont par exemple les microformes. Si l'on se tourne vers la numérisation, c'est parce qu'elle comporte indiscutablement un certain nombre d'avantages, qui, certes, peuvent justifier à eux seuls qu'on lui attribue un budget.

D'un côté, elle favorise la préservation des documents, de l'autre, elle améliore leur communication, à la fois quantitativement et qualitativement, aussi bien en termes d'accès et de modalités de consultation, qu'en termes de services aux usagers.

La consultation sur écran de la version numérique du document permet en effet de réduire le recours aux exemplaires de conservation, donc de préserver les documents originaux, en particulier lorsqu'ils sont rares et fragiles. Elle favorise ainsi la mise en valeur de collections anciennes.

L'existence d'un substitut électronique permet d'offrir aux lecteurs l'accès à des documents parfois non communicables physiquement ; ce substitut rend le document accessible de suite, sans l'intermédiaire du bibliothécaire, ce qui revient en quelque sorte à augmenter les collections en libre-accès. Il autorise également une consultation simultanée par plusieurs lecteurs.

Le transfert sur support numérique offre aussi l'avantage de fournir le contenu d'un document hors de la bibliothèque, au moyen du PEB ou en ligne *via* Internet.

Le confort du lecteur est amélioré, car cela lui offre une alternative au visionnement peu convivial des microformes. En outre, les ordinateurs étant

multitâches, il peut, tout en consultant son document, se livrer à d'autres recherches bibliographiques sur le catalogue de la bibliothèque ou sur Internet.

Enfin, la numérisation permet une reproduction sur papier facile, immédiate, multiple et de bonne qualité (voire même de meilleure qualité, grâce à des imprimantes à sublimation de qualité), réalisable sur place par l'utilisateur lui-même. Elle rend possible notamment les reproductions d'ouvrages fragiles ou en mauvais état exclus de la photocopie.

Cependant, un certain nombre de contraintes sont liées à cette nouvelle technologie, qui se traduisent souvent en termes financiers, qu'il s'agisse des coûts d'investissement ou des coûts de maintenance. Parmi ces contraintes figurent notamment la nécessité d'une infrastructure informatique et connectique, constamment menacée par la rapidité de l'obsolescence technologique, les nouveaux besoins encore peu faciles à évaluer des utilisateurs, les problèmes juridiques de droits d'auteur, l'urgence de développer de nouveaux outils de navigation virtuelle et d'établir des normes, l'intervention de multiples prestataires et partenaires appartenant à des métiers techniques (informaticiens, photographes, etc.), de nouvelles compétences des personnels que l'on doit donc former. La fonction de responsable d'acquisition, notamment, s'en trouve modifiée.

La numérisation est donc à la fois un atout et un défi pour une bibliothèque nationale.

Elle lui permet de mieux répondre à ses deux principales missions, souvent difficiles à concilier, que sont la conservation et la communication. Elle lui offre la possibilité d'élargir l'accès à ses collections, notamment à ses fonds anciens, normalement soumis à une communication plus restreinte, plus confidentielle, parce que composés souvent d'ouvrages patrimoniaux, rares et fragiles - à un public plus large, et ce sans menacer leur conservation.

Cette nouvelle technique, tout en s'avérant un instrument efficace dans le développement des missions spécifiques de conservation et de diffusion de la production documentaire nationale traditionnellement dévolues aux bibliothèques

nationales, semble être également le moyen de concrétiser, en France, leurs trois nouvelles orientations, inédites, contenues dans le décret du 3 janvier 1994, que sont le recours massif aux nouvelles technologies, la démocratisation des accès et la coopération internationale.

La numérisation de leurs ressources documentaires peut également être un vecteur important dans le rôle stratégique que les bibliothèques nationales ont à jouer sur les autoroutes de l'information pour le développement et la promotion à l'étranger d'une culture nationale, d'une langue, d'un patrimoine. En France comme au Québec, ce problème est particulièrement sensible, étant donné la carence de contenu francophone sur l'inforoute, face à la menace américaine de « souveraineté culturelle ». Pour les dirigeants de la Bibliothèque nationale du Canada (BNC), « un défi de taille consiste dans le rôle que les institutions comme la BNC se doivent de jouer dans le développement du contenu canadien véhiculé sur l'inforoute. »<sup>2</sup>

La création de bases de données à texte intégral et leur diffusion est donc un élément important pour les bibliothèques nationales. En outre, elles peuvent, dans ce domaine, apporter davantage que les autres bibliothèques. Elles en ont la vocation, de par leur taille, leur rayonnement, leurs moyens plus importants, leur personnel plus nombreux, et leurs fonds en principe plus riches et plus variés que ceux des bibliothèques universitaires ou municipales, puisqu'ils sont alimentés par le dépôt légal.

Les bibliothèques nationales ont enfin un rôle essentiel à jouer, tant à l'échelon national qu'international, dans la numérisation comprise en tant que moyen de mise en commun des ressources, par l'élaboration de politiques, de stratégies, et de procédures visant à organiser les contenus et les accès au savoir, en coopération avec la recherche, afin de mettre à la disposition de la communauté universitaire et scientifique internationale un réservoir vivant de textes et d'images, constituant la somme des savoirs du pays ou de la nation qu'elles représentent, en complémentarité avec leurs homologues des pays étrangers.

---

<sup>2</sup> Blair, R. La gestion des documents électroniques : le point de vue de la Bibliothèque nationale du Canada. *Documentation et bibliothèques*, juil.-sept. 1996, p. 127-133.

Des programmes d'acquisition concernant les publications électroniques sont actuellement à l'étude de manière à harmoniser les pratiques et à renforcer la coordination entre bibliothèques. Mais qu'en est-il de la constitution de bases de documents numérisés par les bibliothèques elles-mêmes ? Ce qui donne un sens à un programme de numérisation, ce sont aussi les logiques de sélection des documents, la capacité à créer un type de collection numérique qui offre à l'utilisateur final une valeur ajoutée. C'est là que se situe le défi majeur à relever.

### **3. La sélection des contenus : un défi majeur**

Etant donné les coûts importants occasionnés par la mise en œuvre d'un projet de numérisation, une politique de numérisation doit définir ses objectifs en tenant compte d'un certain nombre de critères et réduire au maximum les contraintes<sup>3</sup>.

Bien évidemment, on ne peut pas tout numériser, sachant que certains documents très anciens ou en mauvais état, pour des raisons techniques ou de conservation, ne pourront être soumis au scanner ou à la caméra numérique, et que la production éditoriale plus récente ne pourra, pour des raisons de droits, être offerte gratuitement à la consultation du public. Et si l'on se limitait aux œuvres théoriquement numérisables, autrement dit la majeure partie des fonds anciens d'une bibliothèque patrimoniale, qui peuvent atteindre plusieurs millions d'ouvrages, les moyens et le temps seraient très insuffisants, et serait-ce vraiment pertinent ? Non, dans la mesure où la numérisation n'est pas une fin en soi : n'étant pas une technique de conservation des documents, elle n'a de sens que par rapport aux publics.

Il existe de ce fait deux démarches possibles de numérisation : la numérisation à la demande et la numérisation d'offre *a priori*.

La numérisation « à la demande », inspirée par le concept d'« édition à la demande », a remporté peu de suffrages car la plupart des professionnels voient dans la numérisation davantage qu'un simple moyen technique de reproduction visant à répondre à un service particulier de la bibliothèque. Ils ne souhaitent pas constituer

des ensembles de documents hétérogènes, rassemblés de manière aléatoire, en fonction de demandes individuelles, donc sans aucune visibilité pour les usagers.

Les bibliothèques se tournent donc de préférence vers la numérisation d'offre *a priori*, comme le démontrent la plupart des programmes récents ou actuellement en cours, afin de tirer parti de cette technique pour créer des collections numériques cohérentes, autonomes et apportant une plus-value dans l'offre au public. Bâties en adéquation avec les orientations spécifiques de l'établissement, ces collections numériques permettent une valorisation de ses fonds et peuvent également aider au développement et à la promotion de ses missions.

Cependant, la numérisation d'offre *a priori* nécessite une réflexion et une organisation préalable.

Il n'est pas question en effet de présenter les mêmes collections sur un autre type de support, mais bien de constituer un autre type de collection. En fait, une politique de numérisation n'est autre qu'une politique documentaire un peu plus complexe. La constitution d'un fonds numérique, même si elle doit être régie par les mêmes principes que ceux qui sous-tendent le développement des collections traditionnelles, soulève en effet une nouvelle problématique, car elle est soumise à des contraintes supplémentaires, notamment techniques, informatiques et juridiques, et réclame de ce fait une nouvelle méthodologie de sélection. Elle s'alimente, en outre, à un réservoir énorme, représentant théoriquement tout le patrimoine conservé dans les bibliothèques.

Ce sont les objectifs définis par la politique de numérisation qui déterminent les logiques de sélection, à l'image du rapport entre politique documentaire et politique d'acquisitions<sup>4</sup> dans la constitution de collections classiques. Cependant, les divers facteurs qui doivent être pris en compte dans les décisions de sélection sont parfois difficiles à combiner ; ainsi, les choix intellectuels ou les critères d'intérêt documentaire sont souvent en conflit soit avec des critères physiques concernant des documents anciens, soit avec des contraintes juridiques pesant sur des documents récents.

---

<sup>3</sup> Cf. Tennant, R. So much to digitize, so little time (and money). *Library journal*, vol. 123, n°13, August 1998, p. 36-37.

En général, les grands projets existants ou en cours combinent plusieurs objectifs qui peuvent s'avérer incompatibles, voire contradictoires : la préservation fait appel à un critère de rareté ou de fragilité, l'usage informatique à la nature et pertinence du document pour cet usage (par exemple, certains documents très structurés comme les dictionnaires doivent être accompagnés de logiciels de navigation sophistiqués), les besoins des usagers correspondent à des documents très consultés, rares, non communicables (parce que en mauvais état) ou non photocopiables (parce que trop fragiles), la valorisation des fonds réclame des ouvrages à la fois rares, lisibles et présentant un intérêt documentaire, l'aide à la recherche réclame des documents dispersés dans plusieurs établissements, etc. Ces deux derniers objectifs, par exemple, ne sont pas compatibles : on ne peut pas à la fois mettre en relief des fonds locaux et offrir la réunion virtuelle, autour d'un champ de la recherche, de fonds dispersés dans divers établissements.

Les critères requis par les finalités d'un programme de numérisation doivent aussi être combinés avec les critères liés au contexte (réseau, partenariat), correspondant à des documents déjà numérisés ailleurs ou en voie de l'être, afin d'obtenir une meilleure cohérence et une plus grande complémentarité.

Il faut enfin accorder les critères de sélection liés aux objectifs avec les critères de disponibilité des supports physiques : ces derniers sont-ils présents dans la bibliothèque (dans le catalogue, puis sur les rayonnages) ? Possèdent-ils déjà un support de substitution (par exemple, une microforme), sont-ils adaptés à la technique de numérisation (état et caractéristiques physiques) ? Sont-ils libres de droits ?

Car, même si les bibliothèques nationales, en tant que dépositaires du Dépôt légal, offrent en principe les réservoirs les plus complets, d'une part, tous les ouvrages ne sont pas présents dans leurs fonds (il y a des lacunes dans le dépôt légal et les décrets l'instituant sont plus ou moins anciens selon les pays), d'autre part, tous les ouvrages présents dans leurs fonds ne sont pas numérisables : les plus anciens pour des raisons physiques (mauvais état, fragilité, exemplaire incomplet, marges trop serrées, etc.), les plus récents pour des raisons juridiques.

---

<sup>4</sup> Cf. Calenge, B. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Ed. Du Cercle de la Librairie, 1999.

Ainsi, la mission de conservation du patrimoine écrit qui a été dévolue à ces bibliothèques n'est pas toujours compatible avec une entreprise de numérisation. En fonction de leurs moyens, soit elles se soumettent à ces contraintes en renonçant à certaines orientations, soit elles doivent faire appel à différents palliatifs.

La constitution d'une collection numérisée peut donc être abordée de deux manières, en ce qui concerne sa relation avec les collections physiques de la bibliothèque :

- soit l'on puise uniquement dans les collections physiques détenues par la bibliothèque, auquel cas la contrainte est maximale (les livres absents ou trop fragiles seront exclus de la numérisation) mais le coût minimal.

- soit l'on prévoit le recours à d'autres réservoirs (marché de l'édition ordinaire ou librairie d'antiquariat, fonds ou bases d'autres institutions) pour se procurer les documents qui soit ne sont pas ou plus représentés dans le fonds, ou qui sont dans un état physique qui n'autorise pas leur numérisation.

La numérisation, dans certains cas, doit donc s'appuyer sur un partenariat avec d'autres établissements susceptibles de lui fournir les documents manquants. Mais ce partenariat peut aller bien plus loin, car de plus en plus de programmes se construisent d'emblée sur le partage des ressources documentaires.

#### **4. Une typologie des programmes de numérisation**

Il existe déjà un certain nombre de programmes nationaux et internationaux, dont les plus anciens remontent à la fin des années 1980.

Un premier inventaire des projets de bases informatiques proposant des textes numérisés a été dressé dès 1991 par le Center for Text and Technology et l'Academic Computer Center de l'Université de Georgetown. Plus de 300 programmes de numérisation avaient alors été répertoriés, du plus pointu au plus vaste. Ils émanaient pour la plupart de départements d'universités ou d'instituts de recherche situés dans près d'une quarantaine de pays (40% aux USA, 12% en Grande-Bretagne, 8% en Allemagne, 6% au Canada, 5,5% en France). Près de la moitié des projets portaient sur des corpus de langue anglaise et 12% (soit 40



projets) sur des corpus de langue française. La majeure partie de ces bases textuelles concernaient des fonds littéraires, ensuite venaient l'histoire et la philosophie.

Les travaux de ces organismes se situaient à différentes échelles, locale, nationale, internationale. Certaines bases, circonscrites à un domaine précis, concernaient un auteur ou une œuvre (par exemple, *Concordance to Carroll's Alice and Looking Glass*, en Australie, à Adélaïde), d'autres, pilotés par des bibliothèques nationales, étaient consacrées à un patrimoine national (*British National Corpus*, *American Memory*) ou linguistique (*Trésor de la langue grecque*).

En France, d'importantes bases de données informatiques ont été créées il y a déjà un certain nombre d'années, notamment pour les articles scientifiques et les thèses. La base Frantext<sup>5</sup>, mise en place il y a trente ans par l'Institut national de la langue française (INALF), rattaché au CNRS, offre aujourd'hui une masse considérable d'œuvres littéraires de toutes époques, accessible sur des terminaux dans les bibliothèques universitaires<sup>6</sup>.

A l'échelle européenne, l'*European Corpus Initiative* associe les Universités d'Edimbourg, de Pise, de Pennsylvanie, de Münster et de Genève.

A l'échelon mondial, signalons deux programmes : « Mémoire du Monde », lancé par l'Unesco avec pour objectif d'assurer, notamment grâce à la numérisation, la préservation du patrimoine mondial dans les pays en difficulté (collections de manuscrits précieux numérisées en Europe de l'Est et au Yémen), et « Bibliotheca Universalis », qui réunit les bibliothèques nationales des grands pays industrialisés (dont la France et le Canada) et vise à accélérer la création de bibliothèques numériques.

Bien d'autres programmes existent encore, mais ce n'est pas le lieu ici d'en livrer une liste ~~une~~ exhaustive.

On trouve donc différents types de programmes, qui coexistent parfois dans la même bibliothèque, de la base d'images à la « bibliothèque virtuelle » mais on peut dorénavant et déjà les classer structurellement en deux grandes catégories :

---

<sup>5</sup> Site disponible sur le Web : <[Http://www.ciril.fr/INALF/inalf.presentation/frantext/frantext-base.htm](http://www.ciril.fr/INALF/inalf.presentation/frantext/frantext-base.htm)> [Visité le 12/12/99]

<sup>6</sup> Cf. Richard, M.. le programme de numérisation de la Bibliothèque de France. *BBF*, t. 38, n° 3, 1993, p. 53-63.

- Les programmes portant sur les propres fonds d'une bibliothèque, se voulant une mise en valeur d'un ou de plusieurs de ses collections particulières, uniques ou prestigieuses. Cette collection est alors considérée comme une unité documentaire qui a une existence propre et dont on doit par conséquent conserver l'intégrité dans un but historique, scientifique ou artistique, par exemple les archives Glenn Gould à la Bibliothèque nationale du Canada, ou une exposition virtuelle comme les enluminures de Charles V à la BnF. Ce type de programme concerne au premier chef les bibliothèques patrimoniales.

- Les programmes entrepris autour d'une thématique, d'une époque ou d'un champ de la recherche, qui ont pour objectif de constituer « un rassemblement intellectuellement cohérent de documents »<sup>7</sup>, autrement dit une collection documentaire de référence de documents numérisés, en principe inédite, dans la mesure où elle n'avait pas auparavant d'existence physique en tant qu'unité documentaire. On utilise alors des documents plus ou moins éparpillés dans les magasins de conservation, dont on vérifie ensuite la localisation, voire la présence, dans le catalogue. Mais ce type de programme dépasse souvent les murs de la bibliothèque afin de mettre en commun des contenus dispersés entre plusieurs établissements. C'est le cas notamment du programme « Notre mémoire en ligne »<sup>8</sup>, lancé par la Bibliothèque nationale du Canada en partenariat avec l'Institut canadien de micro-reproduction historique (ICMH), les bibliothèques universitaires de Toronto et de Laval et la BNQ, afin de créer une collection de Canadiana, autour de l'histoire et de la littérature canadienne, qui représenterait la mémoire collective des Canadiens<sup>9</sup>. Ce type de programme fait bien sûr appel à une coopération entre divers établissements.

Dans ce cas, une collection numérisée, accessible à distance à travers un réseau fermé sécurisé ou *via* le Web, est non seulement un sous-ensemble des fonds de l'établissement qui la crée, mais devient de ce fait également un élément constitutif d'un ensemble de collections numérisées provenant des divers établissements qui les

---

<sup>7</sup> C'est la définition que Bertrand Calenge donne d'une collection. Cf. *Conduire une politique documentaire*, Ed. du Cercle de la Librairie, 1999.

<sup>8</sup> Disponible sur le Web : <[Http://www.canadiana.org](http://www.canadiana.org)> [Visité le 19/11/1999]

<sup>9</sup> Actuellement, 3200 textes sont disponibles en ligne, en texte intégral.

rendent accessibles hors de leurs murs, en d'autres termes, une partie de la mythique « bibliothèque virtuelle ».

Les deux programmes présentés ci-dessous n'entrent complètement dans aucune des deux catégories définies ci-dessus : leur caractère atypique vient du fait qu'ils se voulaient novateurs, mais selon deux orientations différentes.

## II. La bibliothèque numérique de la BnF

L'idée, émise en 1988 par le Président F. Mitterrand, était de créer une « très grande bibliothèque d'un genre entièrement nouveau », autrement dit une bibliothèque virtuelle où l'on pourrait consulter à distance sur support numérique les fonds anciens<sup>10</sup> des collections patrimoniales de la BN (Bibliothèque nationale), alors conservées sur le site de Richelieu.

Le projet, dont la mise en œuvre a été confiée à l'établissement public de la Bibliothèque de France (EPBF)<sup>11</sup>, créé à cette fin en 1989, s'est finalement élargi à la création d'une bibliothèque réelle, certes à la pointe des nouvelles technologies, mais qui posséderait également des collections physiques et serait située dans un bâtiment à construire sur le nouveau site de Tolbiac. L'édifice tel que Dominique Perrault l'avait conçu dans son projet architectural, retenu le 16 août 1989, était prévu pour recevoir les ouvrages les plus récents conservés dans les magasins de la Bibliothèque nationale, sur le site de Richelieu, soit environ 5 millions de volumes postérieurs à 1945. Une semaine plus tard, c'est la totalité du fonds<sup>12</sup> que le gouvernement décidait finalement de transférer.

Non seulement la réalisation d'une bibliothèque numérique s'inscrivait dans le projet politique global du nouvel établissement, mais il en était l'un des aspects innovants. Il a ainsi été doté d'un budget<sup>13</sup> et d'une organisation spécifiques.

Le projet consistait à créer une bibliothèque électronique « patrimoniale et encyclopédique<sup>14</sup> de 100.000 documents<sup>15</sup> », dont la BN ne serait pas la seule source

---

<sup>10</sup> Au début, les fonds anciens et la Réserve de la Bibliothèque nationale ne devaient pas déménager.

<sup>11</sup> Cf. Le décret du 13 octobre 1989 portant création de l'EPBF : « Etablissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé des grands travaux du Bicentenaire... [il] a pour mission de réaliser à Paris une très grande bibliothèque d'un type entièrement nouveau. » Cette bibliothèque est désignée par le sigle BDF (Bibliothèque de France). Le 3 janvier 1994, elle a fusionné avec l'ancienne Bibliothèque nationale (BN) pour former la Bibliothèque nationale de France (BnF).

<sup>12</sup> Onze millions d'ouvrages imprimés sont conservés à la BN. Les plus anciens, ceux de la Réserve des livres rares et précieux, remontent au XIV<sup>e</sup> siècle. Le dépôt légal avait été instauré en 1537 par François 1<sup>er</sup>.

<sup>13</sup> Ce budget s'élevait à 70 millions de francs.

<sup>14</sup> Sachant que la recherche à la BN s'était peu à peu limité aux sciences humaines.

grâce à une politique de coopération scientifique avec les organismes de recherche. Ces 100.000 documents représenteraient le cœur de la collection, sachant que le fonds ne serait pas clos et devrait être progressivement enrichi<sup>16</sup>.

La constitution de cette bibliothèque électronique répondait à plusieurs objectifs : réduire la pression sur les collections patrimoniales, élargir l'accès à l'information, transmettre les données à distance, et promouvoir sur place de nouvelles techniques de consultation sur ordinateur à la pointe de la technologie, visant à moderniser la recherche sur une grande variété de sujets, ce qui représentait une offre sans précédent aux lecteurs et aux chercheurs<sup>17</sup>.

L'accès à distance et simultané serait offert sur des postes de lecture perfectionnés conçus spécialement à cet effet, les PLAO<sup>18</sup>. Ces postes devaient promouvoir, en tant qu'aide à la recherche, de nouvelles formes de lecture savante (autres que linéaires) sur les textes numérisés, grâce à une interface intuitive permettant des fonctionnalités évoluées de navigation dans le document. Les chercheurs pourraient notamment effectuer une lecture comparative (lecture de textes par rapport à leur contexte) et travailler directement à l'écran, grâce à des poses de repères (signets, balises, surlignages) et à un bloc-notes destiné à la saisie d'annotations. Ils auraient la possibilité d'effectuer des zooms, bénéficiant ainsi d'une finesse de détails impossible à obtenir à partir d'un original, puis en tirer une copie sur papier ou disquette. L'utilisation de logiciels spécialisés serait également possible.

---

<sup>15</sup> Pour l'ouverture, initialement prévue en février 1997, on prévoyait trente millions de pages de textes numérisés en mode texte ou image, soit 100.000 livres possédant une moyenne de 300 pages<sup>15</sup>, et 300.000 images numériques.

<sup>16</sup> Elle serait complète, selon JDW, avec 300.000 documents (100.000 documents, c'est la moitié de la taille d'une bibliothèque universitaire moyenne, ce n'est pas une bibliothèque du chercheur.)

<sup>17</sup> Cf. Virbel, J. *Etude technique d'assistance à l'élaboration du projet de la station de travail de la Bibliothèque de France. Rapport d'étude*. BDF, juin 1991.

<sup>18</sup> Poste de lecture assistée sur ordinateur. On les a désignés par la suite sous le nom de PABN (Poste d'accès à la bibliothèque numérique. Cf. Varon, E.. *Structuration des collections et documents numérisés et Postes de Lecture Assistée par Ordinateur à la BnF...* Ensib : Mémoire de DCB, 1996.

## 1. Les critères de la politique d'acquisition

Une fois que les objectifs généraux ont été définis, on a procédé, dans un premier temps, à une évaluation des contraintes techniques, et déterminé les critères bibliothéconomiques.

Un groupe de travail a été constitué dès 1989 pour réfléchir sur la numérisation et aider l'établissement à prendre les grandes décisions. Ses résultats ont donné lieu à de nombreuses consultations et discussions.

Les règles générales établies étaient les suivantes : le fonds électronique de la BDF « doit répondre à des critères de cohérence intellectuelle permettant d'offrir la plus grande visibilité », « est un sous-ensemble des fonds de la bibliothèque » et non « une réduction de la bibliothèque » ou « une réserve dans la Réserve » et « l'accès au document numérisé ne doit pas se substituer à la possibilité de consulter l'ouvrage original »<sup>19</sup>. L'idée était de créer un modèle de bibliothèque idéale.

La collection numérique devait être représentative du patrimoine de la BN et de ses missions, c'est-à-dire offrir un « fonds de référence... dans les disciplines d'excellence de la bibliothèque, constitué de corpus systématiques ». Elle a été conçue selon deux perspectives : historique (éditions originales et oeuvres complètes) et critique/philologique (éditions critiques et oeuvres complètes dans des éditions modernes).

En novembre 1991, lors d'une séance, le Conseil scientifique de l'EPBF a déterminé les orientations générales, aussi bien technologiques que scientifiques, et décidé de créer une commission composée d'universitaires de toutes les disciplines, d'éditeurs et de « grands lecteurs » qui travaillerait conjointement avec l'équipe chargée du programme scientifique afin de déterminer « l'ampleur et la nature des corpus souhaités ». Parallèlement, il serait fait appel à des institutions spécialisées et à diverses personnalités (universitaires, auteurs, éditeurs, directeurs de grandes bibliothèques de recherche, etc.).

---

<sup>19</sup> Cf. Richard, M. Le programme de numérisation de la Bibliothèque de France. *BBF*, 1993, T. 38, n° 3, p. 53-63.

Dans un second temps, on s'est penché plus précisément sur le contenu concret de la collection en dressant l'inventaire des corpus à rassembler en priorité et en listant les titres des livres à numériser, après emprunt, achat ou reproduction<sup>20</sup>.

Début novembre 1992, la commission d'experts réunis par André Miquel, après examen, valide notamment le programme de numérisation des textes élaboré par l'établissement, en précisant qu'il est important de constituer un gros corpus de textes numérisés en mode caractère, afin de mettre en valeur les nouvelles technologies informatiques d'accès destinées aux chercheurs.

On arrive à une répartition de fait d'environ 20.000 volumes par discipline, et l'on descend à 15.000 si l'on soustrait de ce nombre les instruments de référence, dont les dictionnaires, et les périodiques (20%).

## **2. la constitution des données scientifiques**

Globalement, la constitution des corpus est en accord avec les principes généraux de la politique documentaire de la bibliothèque.

La collection numérique, pour ce qui est du fonds, est avant tout patrimoniale, sa couverture chronologique s'étend de l'Antiquité gréco-latine au début du XXème siècle, allant croissant jusqu'au XIXe siècle qui atteint 40% ; le XXe siècle (après 1914), concerne des éditions modernes et des monographies critiques ; la couverture linguistique privilégie le français, mais des auteurs non traduits peuvent être proposés dans d'autres langues.

Certaines disciplines (littérature et linguistique françaises, philosophie, histoire, histoire des sciences) ou périodes chronologiques (Antiquité, Moyen-Age) ont fait l'objet d'une exploration approfondie. Les corpus littéraire (30%), philosophique (9%), historique (26%), représentent à eux trois environ 70% de la collection.

D'autres corpus moins importants ont été créés pour l'ethnologie-anthropologie (3%), les sciences politiques (8%), l'économie (3%) et le droit (3%) ; dans ces trois dernières disciplines, les auteurs classiques sont souvent transdisciplinaires

---

<sup>20</sup> Il a été décidé de ne pas numériser directement les exemplaires de conservation, de crainte que la manipulation ne les détériore et que l'impossibilité de les dérelier ne se répercute sur la qualité de la numérisation.

(Hérodote, Bossuet, Michelet, Renan, Comte, etc.). Les textes de référence ont été complétés par des fonds d'archives (par exemple, les *Archives de la Révolution française*).

Il a fallu élaborer une méthode afin que le fonds ne soit pas une simple juxtaposition des oeuvres des grands auteurs et « ménage des possibilités de découverte ou de redécouverte. » « Les avancées de la recherche se situent en effet dans le non exploré, c'est-à-dire les auteurs secondaires. »<sup>21</sup>. La bibliothèque numérique a donc été structurée de la manière suivante : dans chaque discipline, on trouve un noyau constitué par les textes fondamentaux ; autour de ces textes ont été organisés des corpus de grands auteurs français, auxquels ont été agrégés des auteurs secondaires, souvent étrangers, ayant exercé sur leur œuvre une influence (par exemple, Balzac est proposé accompagné de Cooper et de Scott, dont il s'est beaucoup inspiré).

A côté de ces corpus, une place a été laissée à « deux types de documents complémentaires », outils importants pour l'étude et la recherche : les revues et les ouvrages de référence.

Pour chaque discipline, des revues, aussi bien nationales qu'internationales ou régionales, ont été sélectionnées en fonction de l'importance qu'elles y occupent (très grande en ethnologie), et de leur complémentarité avec les fonds d'auteurs ou de leur rareté (par exemple, les revues de littérature et d'art du début du XXème siècle), mais aussi en fonction de critères matériels comme le format ou l'existence d'une table des matières. Les grandes revues généralistes incontournables comme le *Mercur de France* ont été intégrées, à côté de petites gazettes plus éphémères, où s'exprime dans tous les domaines le microcosme intellectuel d'une époque.

Enfin, un fonds généraliste d'ouvrages de références de toutes disciplines ou transdisciplinaires, là où sont réunis la source des savoirs d'une époque, a été intégré à la base textuelle (dictionnaires, encyclopédies, glossaires, grammaires, etc.).

---

<sup>21</sup> J.-D. Wagneur, entretien du 20 décembre 1999.



### 3. Le rassemblement des documents

Pendant la phase de projet, deux équipes, l'une scientifique et l'autre technique, soit une quinzaine de personnes, rattachées alors au département de l'informatique et des nouvelles technologies<sup>22</sup>, dans les bureaux d'Ivry, ont été chargées de la mise en œuvre du programme.

La constitution des collections en libre accès et celle des collections numérisées ont commencé en même temps, en 1991, faisant l'objet du recrutement spécifique de deux équipes distinctes de responsables d'acquisitions, issus de l'université, spécialistes d'une discipline. Une coopération s'est mise en place avec les différentes commissions chargées de la politique documentaire pour les acquisitions destinées au libre-accès, et le contact entre acquéreurs a été constant, notamment sous forme de concertation visant à respecter une certaine complémentarité, et d'échanges de fichiers informatiques, complétant la base en réseau. Les acquéreurs des collections physiques ont participé, chacun dans sa discipline, à l'élaboration d'une charte documentaire, fixant les grandes orientations, mais cette charte était insuffisante pour la création de la base numérisée, aux contours beaucoup plus précis<sup>23</sup>.

L'équipe scientifique de numérisation était composée de cinq acquéreurs<sup>24</sup> chargés respectivement de la littérature, des sciences politiques, de l'histoire, des sciences et techniques. Encadrés par un chef de projet, ils étaient en charge de la sélection des contenus, et de l'identification et de la localisation des ouvrages à l'aide de tous les instruments de recherche bibliographique dont on disposait (catalogue général, fichiers de microfiches et microfilms<sup>25</sup>, etc.) ; ils maintenaient le

---

<sup>22</sup> En 1998, année de l'ouverture du rez-de-jardin, un département de la bibliothèque numérique a été créé à côté d'un département des systèmes d'information, à la direction des services et des réseaux (DSR).

<sup>23</sup> Cf. Tesnière, V. La politique d'acquisitions de la Bibliothèque de France. *BBF*, Paris, t. 38, n° 6, 1993, p. 43-54.

<sup>24</sup> Actuellement quatre acquéreurs continuent de travailler dans le département de la numérisation : ils traitent la complétude du fonds et s'occupent de la prochaine version de la base Gallica (III), à partir de deux sources : les fichiers des acquéreurs des départements thématiques et la base de production où figure tout ce qui est déjà localisé mais n'a pas encore pu être numérisé. En outre, ils chapeautent, notamment en faisant l'interface éditoriale, les acquéreurs des départements thématiques chargés désormais de sélectionner des documents à numériser dans leurs disciplines respectives.

<sup>25</sup> Chaque acquéreur disposait de son lecteur de microformes pour visionner les microfiches, ou plus précisément les tables des matières.

contact à l'intérieur même de la bibliothèque, ainsi qu'à l'extérieur, avec les universitaires et la recherche, avec d'autres bibliothèques ou institutions, avec les libraires, afin d'abonder le fonds initial de la Bibliothèque nationale. Ils bénéficiaient d'une grande autonomie, dans le cadre du programme défini au préalable.

La première sélection a consisté à établir pour chaque discipline le corpus des grandes oeuvres, en cherchant à identifier les éditions majeures, l'édition originale et les quelques grandes éditions critiques d'une œuvre, intermédiaires ou contemporaines, lorsqu'elles présentaient un intérêt particulier, ainsi que les traductions françaises d'ouvrages étrangers. Les oeuvres complètes les plus proches de l'édition *princeps* ont été privilégiées. Des oeuvres rares et des oeuvres célèbres de nombreuses fois rééditées et toujours disponibles dans le commerce ont ainsi été mêlées. Le but était d'offrir aux chercheurs un ensemble significatif lui permettant aussi bien des approches comparatives, que philologiques et critiques.

La deuxième sélection, consistant à trouver des auteurs secondaires, était plus fine et plus complexe, car elle faisait appel à des critères de choix moins balisés. Pour justifier ces choix sur des critères plus scientifiques, il fallait reconstituer les contextes culturels et scientifiques des grandes oeuvres (les cercles littéraires, les milieux intellectuels, les courants de pensée dans lesquels évoluaient les grands auteurs). Ces auteurs satellites ont été sélectionnés en fonction de l'environnement socio-culturel des grands auteurs et de l'histoire des idées. C'est à un véritable travail d'enquête que les responsables d'acquisitions se sont livrés, à l'aide notamment d'instruments de recherche spécialisés, tels que des bibliographies de monographies, afin de déterminer la représentativité dans un courant de ces auteurs mineurs, souvent absents des bibliographies, et leur insertion dans la problématique d'une époque. (modèle de la bibliothèque de Warburg)<sup>26</sup>.

L'équipe d'acquéreurs a procédé à la sélection des textes en fonction de trois types de critères : intellectuels (importance dans le champ disciplinaire visé, complémentarité par rapport aux autres titres choisis), patrimoniaux (rareté d'un

---

<sup>26</sup> Cf. Renoult, D. La bibliothèque numérique de la BnF : conception, méthodes, résultats. *Document numérique*, 1998, vol. 2, n° 3-4.

texte, d'une édition), et physiques (état de conservation des supports, format - en particulier pour les revues anciennes), et, uniquement pour les périodiques, l'existence d'une table des matières.

La majeure partie des documents ont été numérisés directement à partir des fonds de la Bibliothèque nationale, notamment en ce qui concerne le Dépôt légal d'une époque, par exemple de vieux périodiques.

Mais la Bibliothèque nationale n'est pas le seul réservoir où l'on puise : les grandes éditions des grands auteurs sont en effet disponibles dans le commerce. Concernant certains ouvrages physiques, deux marchés ont donc été conclus avec des libraires : avec Decitre à Lyon et avec la librairie des PUF à Paris, pour l'acquisition, dans un premier temps, de 35.000 livres.

Concernant l'accès à des fonds physiques, des accords de partenariat ont été conclus avec des institutions extérieures, par exemple avec le service des Archives de l'Académie des Sciences (alors en cours de numérisation) pour obtenir l'accès à des ouvrages rares ou fragiles (*Comptes-rendus des séances, Mémoire des Savants*), ainsi qu'avec les bibliothèques de l'Ecole polytechnique et de l'Université d'Orsay, pour l'histoire des sciences.

L'accès à des bases textuelles numériques a également pu être négocié avec des établissements qui travaillaient déjà en mode texte, par exemple l'INALF pour l'accès à la base Frantext<sup>27</sup>, ou le CNRS, qui était en train de constituer son « Trésor de la langue française » à partir de textes rassemblés depuis le début des années 1960.

Des supports de substitution, notamment de type photographique, ont été en partie utilisés, aussi bien à l'intérieur de l'établissement qu'à l'extérieur. Un plan de reproduction photographique, faisant l'objet d'une entente BN/EPBF, a été lancé, croisant critères de conservation et critères documentaires. Quand l'édition originale n'était pas microfilmée, on prenait l'original ou bien l'on en commandait une microfiche. La BN possédait environ 500.000 documents sur microfilm, issus du

---

<sup>27</sup> 3000 oeuvres en ont été extraites pour la collection numérique de la BDF.

plan de sauvegarde<sup>28</sup>. Il a été prévu d'en utiliser 60.000 dans le cadre de la campagne de numérisation, dont celles de la Réserve, qui seraient complétées le cas échéant par de grandes collections de microfiches achetées dans le commerce et également en puisant dans le réservoir des microformes d'autres bibliothèques ou institutions, en fonction de leurs pôles d'excellence, par exemple à la Bibliothèque municipale de Lyon pour les ouvrages lyonnais du XVIe siècle<sup>29</sup>.

En 1991, après un test, il a été décidé de numériser 40.000 titres à partir de volumes papier et 60.000 à partir de microformes. 40% des documents sources ont donc été numérisés d'après des originaux papier<sup>30</sup>, dont 40.000 titres spécialement acquis dans des librairies pour être massicotés<sup>31</sup>. 60% des documents sources ont été numérisés d'après des microformes (sur microfilm 35mm ou microfiches)<sup>32</sup>. 20.000 titres provenaient d'établissements partenaires et 26.000 titres des collections d'imprimés de BN.

A la suite d'appels d'offres européens lancés en 1992 et 1993, la création de la base a été confiée à deux prestataires. La numérisation s'est faite principalement en mode image (90%), type fac-similé, au format TIFF (taux de résolution allant de 300 à 400 dpi selon les documents), option alors la plus rapide et la moins coûteuse. L'OCR posait en effet un problème pour la majorité des documents à cause des typographies anciennes, impliquant trop de corrections à faire manuellement<sup>33</sup>.

---

<sup>28</sup> En France, dès la fin des années 1970, un certain nombre de documents ont été reproduits, pour des raisons de conservation, sur des substituts photographiques, microfiches, microfilms, inversibles noir et blanc ou couleur, ektachromes, selon les supports physiques.

<sup>29</sup> Cf. Varon, E., *op. cit.*

<sup>30</sup> La plupart des livres ont été scannés à une résolution de 300 DPI, dont 20% à 400 DPI parce que nécessitant une résolution plus fine pour rendre les caractères plus lisibles.

<sup>31</sup> Après massicotage, ils étaient numérisés page par page par un scanner à la pointe de la technologie à une vitesse approximative de 8000 pages par jour, pour un coût moins élevé (moins d'1 franc par page).

<sup>32</sup> Elles ont été numérisées à un rythme de 3000 à 5000 pages par jour, sur des scanners automatiques Pindar. Cette technique coûte un peu moins de 1F50 par page.

<sup>33</sup> Le mode texte ne concernait donc que 10% des documents, soit à terme environ 10.000 titres prévus, sachant que les tables des matières étaient numérisées en mode texte. Cependant, une petite partie des textes numérisés en mode image pourront faire l'objet ultérieurement d'une conversion en mode texte, grâce à des logiciels OCR de plus en plus fiables et économiques. Par ailleurs, certains fonds ont été extraits de bases extérieures où ils figuraient déjà en mode caractère.

En ce qui concerne les droits d'auteur, les premières négociations ont eu lieu en 1991, pendant la phase expérimentale du projet : des protocoles d'accord ont alors été signés avec le SNE (Syndicat national de l'édition)<sup>34</sup> et avec les éditeurs, ainsi qu'avec les diverses sociétés représentant les auteurs. Depuis mars 1997, des conventions spécifiques sont en cours de négociations avec chaque maison d'édition concernée et avec chacune des sociétés collectives de gestion des droits d'auteurs pour chaque titre concernant les traitements autorisés du fonds (consultation simple, impression, déchargement partiel)<sup>35</sup> et les modes de rémunération et de répartition des ayants-droits.

#### 4. La numérisation des images et des documents audiovisuels

Chacun des départements des collections spécialisées a travaillé sur des projets en relation avec ses documents : sur les 19 projets proposés, 16 ont été retenus, dont une dizaine ont été mis en œuvre en 1996<sup>36</sup>.

Les images, ektachromes, diapos, vues ou illustrations sur papier proviennent en grande partie des fonds patrimoniaux des départements spécialisés (Estampes et Photographie, Manuscrits, Arts du spectacle, Monnaies et médailles, etc.) ou de la Réserve de la Bibliothèque nationale et, dans une moindre mesure, d'autres établissements publics : La Documentation française, l'École nationale des Ponts et Chaussées, l'Institut Pasteur, l'Observatoire de Paris, et de diverses associations et agences de presse (Magnum, agence France Presse, Sygma, Rapho, etc.). 300.000 images fixes ont été numérisées en différentes résolutions, variant de 1000 à 6000, en fonction de la qualité du document et du niveau de détails voulu.

Le département de l'Audiovisuel a mené un programme de transfert sur supports numériques de ses documents patrimoniaux les plus remarquables, extraits

---

<sup>34</sup> Un accord cadre a été signé avec le SNE, fixant les conditions dans lesquelles les documents encore protégés par le droit d'auteur pouvaient être communiqués sur le site de la BnF, sachant que la question de la diffusion à distance n'a encore donné lieu à aucun accord. Actuellement, la BnF verse 400 000 francs par an à la SNE, conformément à la convention signée entre les deux parties.

<sup>35</sup> Cf. Game, V. La constitution d'un fonds d'images et d'ouvrages numérisés par la BnF. *Bulletin de l'ABF*, 1996, n° 172, p. 89-92.

<sup>36</sup> Duchemin, P.-Y. La numérisation des documents cartographiques : problèmes techniques et juridiques ; l'expérience de la Bibliothèque nationale de France. *Inspel*, 1997, vol. 30, n° 1, p. 57-70.

notamment des archives de la parole, afin de les rendre accessibles, images animées, documents sonores et documents multimedia.

### 5. Le serveur Gallica

La constitution de la Bibliothèque numérique avait débuté en 1991. Cette bibliothèque interdisciplinaire de sciences humaines et sociales, représentative des pôles d'excellence de la BnF, comporte actuellement 86.000 documents en mode images et 2600 titres en mode texte, soit 25 millions de pages numérisées. Elle est composée d'environ 80% de monographies et 20% de périodiques.

Pour sa consultation, 80 PABN ont été mis en service sur les deux sites de la BnF et aux deux niveaux de Tolbiac, en octobre 1998, lors de l'ouverture des salles de lecture du Rez-de-jardin, ainsi que des PAV (postes audiovisuels) dans les salles audiovisuelles des deux niveaux. Malheureusement, les droits étaient encore en cours de négociation pour un grand nombre d'ouvrages numérisés, ce qui limitait momentanément les accès à cette bibliothèque numérique.

En 1997, la BnF a donc décidé d'offrir sur son site Web<sup>37</sup>, créé un an plus tôt, un échantillon de la bibliothèque numérique, sous le titre « Gallica »<sup>38</sup>. La sélection de cet échantillonnage s'est faite en combinant le critère juridique (documents tombés dans le domaine public) et un critère intellectuel (choix du XIXe siècle français, productif et novateur en de multiples domaines et bien représenté dans la collection numérique). La première version proposait 2500 titres en mode image, 300 en mode texte provenant de la base Frantext de l'INALF (CNRS)<sup>39</sup>, et 7000 images fixes.

Pour la constitution de la version suivante, « Gallica classique », en octobre 1998, la BnF a engagé de nouveaux partenariats avec les éditeurs Académia (oeuvres complètes de Châteaubriand et célèbre édition Furne de La Comédie Humaine de Balzac) et Bibliopolis (une centaine de volumes de la collection des

---

<sup>37</sup> Site disponible sur le Web : <<http://www.bnf.fr>> [Visité le 13/12/99]

<sup>38</sup> Gallica est un serveur expérimental qui fonctionne sur un serveur quadri-processeurs fourni par les sociétés Sequent et Bull. Son site est disponible sur le Web : <<http://www.gallica.bnf.fr>> [Visité le 13/12/99]

<sup>39</sup> L'INALF est l'Institut national de la langue française. Cf. Annexe n° 8, p..

Classiques Garnier), afin d'offrir de nouvelles oeuvres en mode texte. Cette nouvelle version de Gallica donne accès à 5000 textes (monographies et périodiques)<sup>40</sup> et à 10.000 images fixes<sup>41</sup>, réalisées en collaboration avec le Musée de l'Homme, la Maison Pierre Loti, l'Ecole nationale des ponts et Chaussées, le Muséum d'Histoire naturelle et la Médiathèque du Patrimoine et de l'architecture, documents auxquels s'ajoute une heure de ressources sonores<sup>42</sup>.

La prochaine version, Gallica III, bientôt en service, offrira 70.000 documents, dont 35.000 textes, c'est-à-dire *grosso modo* les oeuvres libres de droits de la bibliothèque numérique. La BnF espère atteindre symboliquement dans son budget le « 1% numérisation ».

---

<sup>40</sup> Numérisés en mode image (300 ou 400 dpi), stockés sous format TIFF et compressés suivant la norme CCITT groupe 4. Les tables des matières sont numérisées en mode texte afin de permettre une indexation des accès.

<sup>41</sup> Numérisées à la résolution 2000 X 3000 ou 1000 X 1500 et stockées en résolution vidéo avec application d'une compressions JPEG 10.

<sup>42</sup> Présentées au format RealAudio.

### III. La collection numérique de la BNQ

La Bibliothèque nationale du Québec<sup>43</sup> a été créée le 12 août 1967 par une loi de l'Assemblée nationale. Elle a hérité des collections, des biens et de l'immeuble de la Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal, fondée en 1915 et acquise en 1941 par le gouvernement du Québec. De 1967 à 1989, la BNQ constituait une Direction générale rattachée au Ministère des Affaires culturelles. Le 1er avril 1989, une nouvelle loi lui confère un statut plus autonome de corporation. Elle est désormais dirigée par un conseil d'administration qui relève directement de la Ministre de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec. C'est de là que proviennent tous les crédits de la BNQ<sup>44</sup>. Le Québec est la seule province du Canada à posséder une bibliothèque de statut national. Il existe par conséquent deux bibliothèques nationales au Canada.

La BNQ, en tant qu'institution nationale, symbolise la mémoire du Québec. Son rôle est d'identifier, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié dans la province du Québec, ainsi que tout document relatif au Québec paraissant à l'extérieur du territoire.

Le décret sur le dépôt légal est entré en vigueur en janvier 1968. Il s'appliquait alors aux documents publiés (livres, brochures, périodiques, livres d'artistes, partitions musicales, cartes et plans). En 1992, un nouveau règlement l'a élargi aux estampes, affiches, reproductions d'oeuvres d'art, cartes postales, enregistrements sonores, ainsi qu'aux nouveaux supports d'information, logiciels et documents électroniques. Les éditeurs québécois sont tenus de déposer deux exemplaires<sup>45</sup> dans un délai d'une semaine après toute publication. L'un de ces exemplaires est destiné à la conservation absolue, l'autre à la communication.

---

<sup>43</sup> Cf. Poirier, V. *Rapport de stage : stage d'étude à la Bibliothèque nationale du Québec*, Villeurbanne : Enssib, DCB8, 2000, p. 10-13.

<sup>44</sup> Sauf pour certains projets à l'échelle fédérale qui ont été financés par le gouvernement d'Ottawa, par exemple le CIP (Programme de Catalogage avant Publication).

<sup>45</sup> Les éditeurs québécois doivent donc déposer deux exemplaires à la BNQ et deux exemplaires à la BNC (Bibliothèque nationale du Canada).



D'après les statistiques les plus récentes<sup>46</sup>, la BNQ possède 3 776 513 unités matérielles (tous supports confondus), soit 551.888 titres.

Les collections de diffusion sont réparties sur les trois sites, les monographies dans l'édifice Saint-Sulpice, les revues, les journaux et les publications officielles dans l'édifice Aegidius-Fauteux, et les archives privées et les collections spéciales (ouvrages rares et anciens, livres d'artistes et de bibliophilie, cartes géographique, estampes, affiches, partitions musicales, cartes postales, enregistrements sonores) sur le site principal, rue Holt. C'est là que se trouve le centre de conservation ; il abrite l'ensemble des exemplaires de conservation, dont la Réserve des imprimés. Celle-ci est composée de livres rares et anciens (7000 titres), parmi lesquels se trouvent les premiers imprimés québécois, datant de 1764 à 1820, et des ouvrages relatifs au Québec imprimés ailleurs avant 1821. Les publications québécoises antérieures à 1820 et les publications étrangères antérieures à 1800 sont conservées rue Holt.

### 1. La conception du programme

Le programme de numérisation, dans sa conception, a été directement lié au développement de la base de données bibliographique sur le site Web de la bibliothèque.

Dès le début des années 1990, dans le cadre du partenariat entre la BNQ et l'entreprise Best-Seller, chargée en 1991 de l'installation du SIGB<sup>47</sup>, l'idée avait été évoquée de constituer une banque d'images. En 1993, la base de données bibliographique<sup>48</sup> était consultable à distance sur Internet via une émulation Telnet. L'objectif suivant était la création d'un site Web.

Poursuivant sa collaboration avec la BNQ, Best-Seller a mis au point un projet de catalogue multimedia en mode graphique, qui serait intégré sur le futur site Web de la bibliothèque et permettrait de rattacher aux notices bibliographiques des extensions multimedia (images, sons, textes). En cliquant sur une imagerie devant

---

<sup>46</sup> Cf. *Rapport annuel 1998-1999*. Bibliothèque nationale du Québec.

<sup>47</sup> Système informatisé de gestion de bibliothèque.

une notice bibliographique, on pourrait obtenir immédiatement à l'écran le contenu intégral du document numérisé correspondant.

En 1994, le FAI (Fonds de l'Autoroute de l'Information), a lancé un concours pour le financement de projets visant la création de contenus et de services en langue française sur le réseau Internet. Le projet proposé par la BNQ et Best-Seller répondait à ces deux critères puisqu'il permettait de développer un prototype créé par une entreprise québécoise tout en offrant à la BNQ la possibilité de numériser une partie importante de ses collections afin de les diffuser sur Internet. Il a donc été accepté<sup>49</sup> en décembre 1995, pour un coût total de 1,76 millions de dollars (canadiens), dont une subvention de 450 000 C\$ versée par le gouvernement provincial (50% étant destinés à Best-Seller). Deux années étaient accordées pour sa mise en œuvre. C'était le premier projet de numérisation massive initié au Québec, en bibliothèque.

Le programme comportait trois axes : la création d'un serveur Web dynamique, permettant d'y intégrer le futur catalogue multimedia, la création de données numérisées et la conception de liens multimedia, afin de relier les fichiers numériques contenant les données numérisées de tous types (textes, sons et images) aux notices bibliographiques du catalogue<sup>50</sup>. Le site Web a été créé en juin 1996 et une première démonstration a pu être proposée peu après sur le catalogue Iris<sup>51</sup>.

A la suite de l'appel d'offres lancé au printemps 1996 auprès des entreprises, la numérisation a débuté en automne 1996 pour la partie iconographique et en janvier 1997 pour la partie textuelle.

---

<sup>48</sup> Cf. Ledoux, S. Regards sur la banque de données de la BNQ. *A Rayons ouverts*, janv.-mars 1988, 1<sup>ère</sup> année, p. 5.

<sup>49</sup> Le projet avait été refusé au niveau fédéral, mais il a été accepté par le gouvernement provincial.

<sup>50</sup> L'étiquette 856, récemment intégrée au format Marc, permet de saisir dans une notice bibliographique l'adresse URL d'un fichier numérique afin de créer un lien.

<sup>51</sup> Cf. Bédard, L. Iris multimédia, un pas vers la bibliothèque virtuelle québécoise. *A Rayons ouverts*, avril-juin 1997, 10<sup>e</sup> année, n° 38, p. 14. Cf. Ledoux, S. IRIS en fait encore un peu plus. *A Rayons ouverts*, juill.-sept. 1997, 10<sup>e</sup> année, n° 39, p. 1.

## 2. Les objectifs de la numérisation

La BNQ souhaitait entreprendre une opération de numérisation pour plusieurs raisons : d'une part, afin de participer au mouvement général amorcé par les grandes bibliothèques vers la mise à disposition de contenus intégraux sur Internet, d'autre part, afin d'assurer une meilleure diffusion du patrimoine documentaire québécois, grâce à la constitution d'un premier corpus québécois d'oeuvres numérisées, « l'équivalent du Gallica de la BnF, mais à l'échelle du Québec. Si on peut lire Victor Hugo à l'écran, pourquoi pas Laure Conan »<sup>52</sup>.

Les documents iconographiques, qui constituent, de par leur nombre, leur rareté et leur variété, l'une des richesses de la BNQ, se sont d'emblée imposés (estampes, livres d'artiste, cartes géographiques, etc.). Les textes ont été évoqués en second lieu.

## 3. La sélection des documents

Le choix de tous les types de documents répondait à des critères intellectuels communs : documents québécois ou relatifs au Québec, sur tous les sujets, avec une priorité pour l'histoire, la société, et la littérature.

Le programme de numérisation s'est déroulé en deux phases. Il a débuté en automne 1996, avec les images (estampes, affiches, cartes postales, livres d'artistes, cartes géographiques et illustrations du fonds Massicotte), les textes et les enregistrements sonores. La deuxième phase, en 1998-1999, ne concernait que l'iconographie : elle visait à compléter la première phase dans le cas des estampes, des affiches, des livres d'artistes, des cartes postales, mais aussi à développer de nouveaux axes avec les illustrations de revues anciennes et les cartes géographiques.

La numérisation des images est restée prioritaire sur celles des livres. Les choix étaient en effet plus simples, qu'il soient techniques (seulement mode image) ou intellectuels (logique de collections complètes, lorsque le nombre s'y prêtait/ choix effectués par des bibliothécaires spécialisés par supports) et posaient moins de

---

<sup>52</sup> Extrait d'un document interne : « La numérisation à la Bibliothèque nationale du Québec » par S. Ledoux, responsable de la base de données Iris, et Philippe Martin, chef de division du système informatique.

problèmes de droits. La plupart des éditeurs de cartes postales anciennes n'existaient plus, aucun droit n'a été demandé pour les affiches et les cartes géographiques, et, en ce qui concerne les estampes et les livres d'artistes, les auteurs encore vivants considéraient la diffusion de leurs œuvres sur Internet plutôt comme un hommage.

### *Documents iconographiques et sonores*

Les documents iconographiques et sonores tirés des Collections spéciales de la BNQ constituaient donc la majeure partie du programme de numérisation. Chaque support, chaque type de document, a donné lieu à des projets spécifiques. Des volontés de numérisation sont parties de la base et des idées sont venues au fur et à mesure que le projet avançait. Le plus souvent, ce sont les bibliothécaires responsables d'une collection spéciale ou spécialistes d'un type de support qui en ont demandé la numérisation auprès de la direction. Celle-ci a ensuite décidé des priorités en fonction du budget.

La sélection s'est essentiellement effectuée selon des critères documentaires (pertinence par rapport au thème « Québec », intérêt documentaire), de valeur patrimoniale (rareté et qualité de la représentation) et techniques (possibilité et qualité de numérisation- rendu, visibilité<sup>53</sup> ou audibilité,...), avec une volonté de représenter équitablement le vivier d'artistes par un échantillonnage. Par ailleurs, l'intégration de ces documents en tant qu'extensions au catalogue multimedia supposait qu'ils y figurent déjà, autrement dit qu'ils aient été traités. Ceux qui ne l'étaient pas (par exemple les cartes postales) ont du subir un traitement minimal préalable dans de petites bases de données indépendantes créées et gérées par les spécialistes de ces documents<sup>54</sup>.

Parmi environ 20.000 estampes représentant 14.000 titres, 9000 ont été numérisées (soit les oeuvres de 860 estampiers) et 4000 sont en cours. Sur près de

---

<sup>53</sup> La numérisation des images, du fait de la qualité inégale des prises de vues, a nécessité de nombreux essais et de multiples vérifications. C'est le film Ektachrome 64 de Kodak en 35mm qui a finalement été choisi.

<sup>54</sup> Avec le logiciel de gestion de bases de données Inmagic DB/ TextWorks 3.1.

2500 livres d'artistes<sup>55</sup> et de bibliophilie, 500 ont été sélectionnés pour leur originalité, leur rareté, leur reliure et la qualité de leurs illustrations<sup>56</sup>.

Au sein d'une collection de plus de 6000 affiches<sup>57</sup> traitées dans le catalogue IRIS, 1500 ont été choisies, portant sur une trentaine de sujets.

Lors de la première phase de numérisation, 6500 cartes postales<sup>58</sup> ont été prélevées sur un total d'environ 22 000, privilégiant les villes de Montréal et de Québec. 1400 sont en cours de traitement dans le cadre de la deuxième phase, soit un total de près de 8000.

La collection des albums de rues du fonds Massicotte<sup>59</sup>, très fragile et très consultée, soit 6000 illustrations portant sur le Montréal des années 1870-1920 a été entièrement numérisée.

Deux mille plans d'assurance-incendie<sup>60</sup>, produits entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle par de grandes compagnies d'assurance et où figure le détail des bâtiments de Montréal<sup>61</sup>, ont également été sélectionnés pour la numérisation. Celle-ci a été effectuée à partir de la version microforme des doubles conservés à la British Library<sup>62</sup>, les originaux détenus par Ottawa ayant brûlé en 1925. En outre, 1400 cartes géographiques provenant du fonds de la BNQ, numérisées en 1999, sont en cours d'intégration sur le site Web<sup>63</sup>. Le fonds est composé de près de 500 cartes en série, de 312 titres de cartes monographiques anciennes, d'une centaine de plans de municipalités au Québec, et de cartes cadastrales et pédologiques, très demandées.

---

<sup>55</sup> Inclus dans le dépôt légal, en un exemplaire, depuis 1968.

<sup>56</sup> Cf. Alix, S. La numérisation de 9000 estampes et 550 livres d'artistes. *A Rayons ouverts*, 11<sup>e</sup> année, n° 41, janv.-mars 1998, p. 6-7.

<sup>57</sup> Les affiches sont concernées par le dépôt légal depuis 1992.

<sup>58</sup> Les cartes postales n'entrent par dépôt légal que depuis 1992, mais la BNQ possédait une collection de cartes postales anciennes (1900-1970), constituée à partir de dons.

<sup>59</sup> Edouard Massicotte était un archiviste du début du siècle. A partir de coupures de journaux, il a constitué des albums de rue sur Montréal entre 1870 et 1920.

<sup>60</sup> Cf. Lépine, P. Les plans d'assurance contre les incendies. *A Rayons ouverts*, 9<sup>e</sup> année, n° 35, juil.-sept. 1996, p. 6-7. Suite au dernier grand incendie de Montréal, en 1866, ces plans permettaient aux assureurs de situer les constructions en bois et celles en brique, devenues obligatoires.

<sup>61</sup> Ces plans offrent un état du tissu urbain de Montréal à cette époque et on y trouve des indications telles que le nom du propriétaire. Ils constituent donc des documents précieux pour l'historien, le démographe, le généalogiste, l'urbaniste ou encore le romancier.

<sup>62</sup> Ces plans ne donneront lieu qu'à une consultation locale, dans les salles de lecture de la BNQ, car la British Library a refusé qu'ils soient diffusés sur le Web.

<sup>63</sup> Cf. Poirier, V. *op. cit.*, p. 10-13.

Enfin, 8000 illustrations diverses (premières photographies, publicités, caricatures, gravures de mode, etc.) tirées principalement de trois revues montréalaises de la fin du XIXe siècle, *L'Opinion publique* (1870-1883), *Le Monde illustré* (1870-1907) et *L'Album universel* (1902-1907), et choisies en fonction de leur qualité, de leur richesse iconographique et de l'accessibilité des originaux, ont été numérisées et seront bientôt intégrées sur le site Web. Un autre projet est en cours de préparation, il s'agit d'illustrations tirées de la collection des monographies anciennes<sup>64</sup>.

Pour constituer le corpus discographique, environ 2000 pièces musicales<sup>65</sup> ont été choisies au sein d'une collection de 6000 titres de disques 78 tours, représentant le répertoire du début du siècle : 25% de musique folklorique et populaire (années 1930), 75% de chansonniers québécois. La sélection s'est faite à partir d'une liste d'interprètes (161, choisis pour l'importance de leur discographie et leur place dans l'histoire musicale) et sur la base de critères techniques (élimination des mauvais enregistrements). Les disques ont été directement enregistrés, après un dépoussiérage, sur rubans DAT au moyen d'une enregistreuse numérique. La conversion a été faite au format WAV, puis compressé avec RealAudio.

### ***Documents textuels***

Ce sont les textes qui ont posé le plus de problèmes du point de vue de la sélection. 2000 titres étaient prévus, mais il était difficile de trouver des oeuvres par manque de matériel, car il fallait éliminer les ouvrages postérieurs à 1950, du fait des problèmes de droits d'auteur, puis ceux qui ne répondraient pas aux critères physiques et techniques.

Fallait-il « saupoudrer » ou privilégier certains sujets ? Un petit comité<sup>66</sup> composé du PDG et du directeur de la Référence, entourés de quelques écrivains, a

---

<sup>64</sup> *Idem, ibidem.*

<sup>65</sup> Cf. Thérien, R. La numérisation de 2000 pièces musicales. *A Rayons ouverts*, 12<sup>e</sup> année, n° 46, avril-juin 1999, p. 4-5. Les premiers enregistrements sonores, au Canada, datent de 1897. La BNQ en possède un total de 41 000, couvrant pratiquement tout le XXe siècle.

<sup>66</sup> Le comité de numérisation est actuellement composé du PDG, du secrétaire général, du directeur du traitement documentaire et de la directrice des acquisitions.

été mis en place en interne pour réfléchir sur les titres de livres à sélectionner<sup>67</sup>. À l'issue de deux ou trois réunions et consultations auprès de professeurs d'université, les échéances temporelles étant trop limitées pour définir des paramètres et des choix philosophiques, l'idée est venue de se greffer à une réflexion déjà faite : le comité a décidé de choisir le DOLQ (Dictionnaire des Œuvres Littéraires du Québec)<sup>68</sup> comme réservoir bibliographique, considérant qu'il s'agissait d'une œuvre de qualité produite par des universitaires, où étaient listés les livres québécois considérés comme les plus importants par ces experts : cet ouvrage remplissait donc tous les critères intellectuels de sélection (ouvrages relatifs au Québec et publiés en langue française) et, en ce qui concerne le premier tome (1900-1920), les critères juridiques.

Le corpus obtenu correspondait à un « juste portrait de la société québécoise depuis la Nouvelle-France jusqu'au début du XXe siècle », sachant que le terme « œuvre littéraire » couvre à peu près toutes les disciplines des sciences humaines, avec une majorité d'œuvres littéraires et religieuses. Le DOLQ se définit lui-même comme un « ouvrage de référence sur toutes les œuvres qui peuvent constituer le corpus de la littérature québécoise, sans égard pour leur popularité ou leur qualité. »<sup>69</sup> Les universitaires qui ont conçu ce dictionnaire expliquent ainsi leur démarche : « Notre désir d'être exhaustifs ne devait pas, toutefois, nous faire assimiler ce corpus à un simple catalogue d'imprimés. [...] Après beaucoup de consultations, nous en sommes venus à fixer l'objectif suivant : refléter l'activité littéraire de chaque époque d'après l'idée qu'elle se faisait de la littérature. [...] Certaines œuvres médiocres reçoivent, en effet, un traitement particulier, à cause de l'influence qu'elles ont exercée sur la vie culturelle d'une époque. »<sup>70</sup>

C'est un corpus de base qui comporte les textes les plus fondamentaux pour la compréhension du Québec ; d'une part, il constitue une vitrine de la culture québécoise, d'autre part, il offre au public un accès gratuit à des œuvres majeures. Il

---

<sup>67</sup> Cf. Lacroix, Y.-A. « L'accès gratuit à 360.000 pages de monographies québécoises numérisées » in *À rayons ouverts*, n° 42, avril-juin 1998.

<sup>68</sup> *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* - Lemire, Maurice dir. - « 2e éd. rev. corr. et mise à jour, Fides, Montréal.

<sup>69</sup> *Idem*, tome premier, p. IX.

<sup>70</sup> *Idem*, tome premier, p. X.

n'est pas clos et sera éventuellement enrichi en fonction des besoins exprimés et suscités.

Le tome I, couvrant la période ancienne (« Des origines à 1900 »), a pu être retenu dans sa totalité, parce qu'il portait sur des œuvres tombées dans le domaine public. Dans le tome II (« 1900 à 1939 ») n'ont été prélevés que les ouvrages d'auteurs dont le décès était antérieur au 31 décembre 1947<sup>71</sup>. Les ouvrages en langue anglaise, en tout petit nombre, ont été écartés. Environ 2000 titres ont été sélectionnés.

A partir de ce réservoir bibliographique, une équipe de bibliothécaires a effectué un dépouillement systématique visant à identifier les ouvrages dans le fonds de la BNQ. Il était rare qu'on ne les y trouve pas, et rien n'a été fait pour se les procurer lorsqu'ils n'y étaient pas, sauf quelques titres anciens qui ont été achetés. Il fallait que le budget soit dépensé rapidement, les délais étant trop courts pour faire appel au PEB ou pour racheter. On puisait en priorité parmi les exemplaires de diffusion et, lorsque qu'ils manquaient ou n'étaient pas en bon état, on avait recours à l'exemplaire de conservation.

Parmi les ouvrages présents dans les fonds de la BNQ, quelques-uns n'ont pas été retenus pour la numérisation, essentiellement parce qu'ils ne répondaient pas aux critères physiques exigés par la conservation ou par les options techniques prises par la bibliothèque en fonction des impératifs budgétaires et des contraintes de temps ; ainsi, le déreliage et le massicotage, ainsi que toute numérisation à partir de microformes (à cause du coût trop élevé, soit 10 C\$ la reproduction) avaient été écartés.

Plus d'une centaine de documents ont été éliminés sur des critères physiques : les ouvrages anciens en mauvais état (reliure abîmée, papier acide) ou trop fragiles pour être manipulés dans une opération de numérisation, ceux qui n'étaient pas numérisables à cause d'une reliure trop serrée, de marges trop étroites ou d'un format trop grand, ceux enfin qui n'existaient que sur support microforme.

---

<sup>71</sup> Vérification de la date de décès des auteurs dans les fichiers d'autorités de la base.



Finalement, 1500 titres ont été retenus, auxquels ont été ajoutées environ 200 partitions musicales.

La numérisation a été réalisée sur place<sup>72</sup>, de janvier 1997 au printemps 1998. C'est le mode image (photographie page par page)<sup>73</sup> qui a été choisi pour l'ensemble du corpus, représentant 360.000 pages. Cependant, un petit nombre de vingt documents<sup>74</sup>, sélectionnés dans la sélection, choisis pour leur intérêt historique pour le Québec ou pour leur rareté, ont fait l'objet d'une numérisation en mode texte à titre expérimental, à l'exception des livres en vieux français qui n'ont pas été retenus, à cause des problèmes liés aux logiciels de reconnaissance de caractères.

#### **4. L'intégration sur la base Iris**

A ce jour, la BNQ possède un fonds de documents numérisés important et multiforme, accessible gratuitement sur son site Web<sup>75</sup>, de deux manières, soit par l'intermédiaire du catalogue IRIS<sup>76</sup>, soit à partir du menu général, avec une présentation spécifique autonome.

La base de données IRIS comporte 488.282 notices bibliographiques, correspondant à 350.986 titres de monographies, 45.324 titres de périodiques, 64.854 titres de musique imprimée et de documents sonores, 19.641 titres de documents iconographiques et 7477 titres de documents cartographiques, électroniques et autres<sup>77</sup>. La collection numérique, constituée en trois lots successifs, comprend aujourd'hui 53.200 images fixes, 363.400 pages de livres et 1560 enregistrements sonores<sup>78</sup>.

Les statistiques de consultation du site sont en augmentation : en 1997, on enregistrait en moyenne 250 sessions par jour et en 1999, 700 sessions par jour,

---

<sup>72</sup> Tâche exécutée à la bibliothèque même par une technicienne de l'entreprise NCS Canada Limitée, avec un numériseur Minolta PS 3000 fonctionnant sous Windows 3.1. et possédant un scanner en angle qui évitait d'avoir à dérelier les livres. La résolution graphique choisie est de 300 dpi, un juste milieu entre 200 dpi qui n'offre pas une qualité suffisante et 400 dpi qui exige trop de mémoire.

<sup>73</sup> Le mode image était le moins coûteux, soit 30 cents la page, contre 3C\$ la page pour le mode texte.

<sup>74</sup> Cf. Annexes, Liste des documents numérisés en mode texte, p. XII.

<sup>75</sup> Site disponible sur le Web : <<http://www.bibliat.gouv.qc.ca>> [visité le 18/11/1999]

<sup>76</sup> La BNQ a gagné le prix du meilleur catalogue lors d'un concours, *The Best Library Related Website*, lancé par la revue *Library Hi'Tech* en 1997.

<sup>77</sup> Cf. annexes, « Etat des collections de la bibliothèque », p. X.

auxquelles s'ajoutent les consultations des utilisateurs locaux<sup>79</sup>, qui ne passent pas par le site Web. La collection iconographique comptabilise à elle seule 18% des accès au site Web. Les utilisateurs locaux passent en majorité par le site Web et sont donc comptabilisés. Ceux qui se branchent directement sur le catalogue Iris, sans passer par les pages Web, ne le sont pas, car il n'y a pour l'instant aucune statistique concernant l'usage du catalogue.

---

<sup>78</sup> Ces chiffres sont extraits du *Rapport annuel* de la BNQ, pour l'exercice 1998-1999, p. 25.

<sup>79</sup> Sept micro-ordinateurs avec accès Internet ont été installés cette année en salle de lecture.

#### **IV. BnF et BNQ : analyse comparative de deux programmes de numérisation**

Les deux cas présentés ci-dessous ne seraient pas comparables si l'on en considérait uniquement l'aspect quantitatif et financier : ils n'ont pas eu, en effet, la même ampleur, celui de la BnF ayant bénéficié d'un budget dix fois plus important (70 millions de francs) que celui de la BNQ (environ 7 millions de francs) et de délais plus longs. Si, en revanche, nous les analysons d'un point de vue qualitatif, au stade de leur conception intellectuelle, nous verrons en quoi leur comparaison peut alors éclairer la réflexion actuelle sur les politiques de numérisation en bibliothèque nationale, en nous interrogeant sur la double problématique qu'elles soulèvent, par rapport aux politiques d'acquisition de documents physiques, à la fois concernant le choix des options documentaires et la méthodologie de sélection des documents lors de la constitution proprement dite des contenus scientifiques.

Les objectifs des deux établissements étaient différents et ont impliqué des logiques de sélection propres. Quelle était leur politique de numérisation ? Quel type de collection ont-ils constitué ? Quelle plus-value ont-ils réalisée en termes de valorisation de leurs collections et de services à leurs usagers ? Comment ont-ils géré les diverses contraintes ? Ont-ils atteint leurs objectifs ?

##### **1. Des objectifs différents**

C'est avant tout en fonction des publics et des usages que les programmes de numérisation doivent définir leurs objectifs, y compris dans les bibliothèques patrimoniales, puisque la raison d'être d'une collection numérique est de répondre aux besoins des usagers, sachant que c'est dans le domaine de la communication et de la consultation que cette technique fournit le plus d'améliorations<sup>80</sup>.

Définir les catégories de public visés par un programme de numérisation est donc un critère important qui conditionnera les moyens à mettre en œuvre et les processus d'action.

---

<sup>80</sup> Cf. *supra*, p. 9-10.

Dès le début, c'est donc sur les types de publics et d'usages visés que les politiques de l'EPBF et de la BNQ se sont différenciées.

Les concepteurs du projet BDF souhaitaient développer et promouvoir les accès en bibliothèque à l'intention du public *intra muros*, plutôt que les accès distants déjà en plein développement ailleurs. Mais cela n'était pas simple pour un établissement aussi grand, qui posséderait deux niveaux de lecture (chercheurs, universitaires et étudiants avancés en bas ; étudiants et grand public en haut), et surtout parce que c'était une nouvelle bibliothèque en projet dont on ne connaissait pas encore la fréquentation.

Au départ, l'objectif de l'EPBF<sup>81</sup> était donc de proposer la consultation de ses collections numérisées dans ses salles de lecture - et en réseau avec les bibliothèques universitaires - sur des stations de travail spécifiques qui seraient conçues exprès et s'appuieraient sur une technologie de pointe. Ces PLAO (postes de lecture assistée sur ordinateur)<sup>82</sup> étaient prévus, au nombre de 260, aux deux niveaux de la future bibliothèque. La décision d'offrir les collections numérisées sur le Web n'a été prise que bien après, en 1993.

Au moment de concevoir les PLAO, la BDF a étudié l'accès à distance dans les autres bibliothèques, et lancé de nombreuses expertises informatiques qui ont été menées parallèlement à des évaluations demandées au public des chercheurs, des universitaires, pour déterminer, dans le cas de corpus très spécifiques, la capacité de ces stations de travail à répondre à tous les types de besoins.

L'idée était d'offrir à l'utilisateur final un service amélioré ainsi qu'une valeur ajoutée dans la recherche et la lecture de textes. Ces postes informatiques permettraient une communication plus importante et plus savante du document. Ils s'adressaient en priorité à un public de chercheurs.

Le livre type à numériser devait donc être à la fois rare, très demandé et adapté à une lecture approfondie.

---

<sup>81</sup> La BnF, résultat de la fusion entre BN et EPBF, n'a été créée qu'en 1994. Cf. *supra*, p. 15.

<sup>82</sup> Les PLAO sont devenus ultérieurement des PABN (postes d'accès à la bibliothèque numérique).

La BNQ a choisi une option complètement différente, plus classique d'ailleurs, celle de proposer ses collections numérisées à distance sur Internet, par l'intermédiaire de son site Web, dont la réalisation faisait partie du même projet. C'est donc à tous les publics qu'elle destinait ses collections numérisées. Son programme était davantage axé sur l'offre de services, puisque centré sur le catalogue et destiné d'emblée à un large public.

Ainsi, l'EPBF souhaitait-il promouvoir de nouvelles formes de lecture, instituer en quelque sorte une nouvelle relation entre le livre et le lecteur-chercheur, tandis que la BNQ contribuait pour sa part à instaurer une nouvelle relation entre le catalogue (donc la bibliothèque) et l'utilisateur.

## 2. Deux types de collections

Le type de collection que l'on crée dans le cadre d'un programme de numérisation *a priori*<sup>83</sup>, est donc lié, à la fois dans ses contenus et dans sa structuration, à la catégorie d'utilisateurs visée.

Mais ces collections numériques peuvent être constituées de diverses manières. Les deux projets étudiés ici illustrent deux façons très différentes, voire même opposées, de concevoir la structure d'un fonds numérique en bibliothèque nationale.

Pour la BnF, tout en faisant toute leur place aux documents de langue française, il s'agissait tout d'abord de réunir un recueil virtuel des oeuvres significatives depuis l'Antiquité à nos jours, ou pour reprendre l'image d'André Malraux une sorte de « bibliothèque imaginaire », de type encyclopédique pouvant inclure jusqu'à 100.000 titres appartenant à toutes les disciplines, selon une logique diachronique et à toutes les époques, selon une logique synchronique. La BnF a choisi de concevoir sa collection numérique comme un assemblage autonome, essentiellement composé d'oeuvres livresques, de constituer une « bibliothèque numérique », sans préexistence physique, qui ne se voulait absolument pas un « modèle réduit » ou la quintessence des fonds patrimoniaux, même si elle y puisait en partie son matériau, qui ne se voulait pas non plus une simple juxtaposition de documents numérisés,

---

<sup>83</sup> Cf. *supra*, p. 12.

mais cherchait à établir un lien, une syntaxe entre ces documents, à reconstruire un « univers documentaire qui facilite l'appropriation par le lecteur et la navigation dans les ressources »<sup>84</sup>.

Ce sont les livres qui étaient au cœur du projet politique. Le terme « bibliothèque numérique » n'était pas choisi au hasard, sachant que le mot bibliothèque signifie, dans l'une de ces deux acceptions, « une collection de livres ordonnés à des fins d'utilisation ». Quant aux autres supports, ils faisaient l'objet de programmes autonomes : les documents audiovisuels numérisés seraient consultables sur d'autres types de postes (PAV)<sup>85</sup>.

Pour constituer leurs collections numérisées, la plupart des grandes bibliothèques nationales donnent la priorité aux documents appartenant à leur propre culture. C'est le choix qu'a fait la BNQ en optant pour un échantillonnage représentatif de ses collections patrimoniales dans le but de les annexer à son catalogue multimedia en tant qu'extensions; chaque document numérisé devant être rattaché à une notice bibliographique de la base Iris. C'était un programme bâti sur la variété des supports, privilégiant les collections spéciales, à la fois selon une logique de collection (unité documentaire) et selon une logique thématique inhérente à la nature de ses fonds, ceux-ci n'étant pas trop volumineux et assez spécialisés autour d'un thème : le Québec.

Dans le cas de la BNQ, la sélection des oeuvres était donc en complète corrélation avec le fonds physique, qui par ailleurs est beaucoup moins important que celui de la BnF, le dépôt légal n'ayant été institué qu'en 1968, date de création de la bibliothèque et la production éditoriale courante étant en rapport avec la population la province (7 millions). La collection numérique de la BNQ représente actuellement environ 5% de ses collections.

Concernant la sélection et le rassemblement des documents, les deux établissements ont opté pour des démarches différentes, qui découlaient

---

<sup>84</sup> J.-D. Wagneur, entretien du 20/12/1999.

<sup>85</sup> Postes audiovisuels.

logiquement du type de collection à constituer et de l'importance quantitative des contenus prévus : l'EPBF a adopté une démarche de coopération, faisant appel à différents réservoirs extérieurs, alors que la BNQ a pu mener son projet en interne, en n'utilisant que les documents conservés dans ses propres magasins.

Paradoxalement, donc, l'offre en texte intégral de la BDF dépassait les murs de la bibliothèque mais était destinée à une consultation sur place. A l'inverse, l'offre de la BNQ ne portait que sur les fonds conservés dans l'établissement mais s'élargissait à un public hors les murs.

Les critères intellectuels de sélection des oeuvres à numériser ont, dans les deux cas, été définis par des comités spécialement constitués pour l'occasion.

A la BNQ, ces critères étaient l'appartenance aux fonds et la relation avec le Québec. Des critères esthétiques, d'intérêt documentaire et éventuellement de rareté ou de fréquence de consultation étaient appliqués dans le cas des collections spéciales (images et sons), et malgré le croisement de ces trois critères, certaines collections spéciales ont pu être numérisées dans leur totalité. En ce qui concerne les livres, la sélection s'est faite à partir d'un seul ouvrage de référence : le DOLQ. Elle a posé moins de problèmes car le matériau n'était pas tellement abondant et, une fois que les critères objectifs (juridiques et techniques) avaient été appliqués, il était difficile de trouver des oeuvres dignes d'être numérisées.

A la BDF, de nombreux comités, faisant appel à différents experts et universitaires, se sont successivement penchés sur la composition des corpus d'auteurs. Le travail de sélection et de rassemblement, poursuivi par les responsables d'acquisitions, a pris plusieurs années. C'était un gros travail, car le choix se faisait parmi l'intégralité de la production imprimée française, parfois étrangère, à la fois un travail de bibliographe, voire même d'historien, lorsqu'il s'est agi de reconstituer des milieux littéraires, et enfin, un acte quasiment éditorial au moment de structurer les documents numérisés sur le serveur informatique au moyen d'accompagnements documentaires comme autant d'outils de lecture.

Si l'on récapitule, nous avons, dans le premier cas, une bibliothèque numérique de type encyclopédique, constituée selon une logique intellectuelle, à partir de ressources partagées et destinée à servir en priorité la recherche, et dans le second cas, une collection numérique rassemblée selon une politique de valorisation patrimoniale et visant à élargir l'accès du grand public au patrimoine.

### **3. Les contraintes propres à chaque option**

Dans tous les types d'entreprises, on peut régler préalablement un certain nombre de problèmes divers grâce à une bonne organisation, à diverses expertises, à une communication efficace avec les prestataires de service, notamment lors de l'élaboration du cahier des charges, etc.

Mais il est clair que la numérisation entraîne des contraintes spécifiques, de tous ordres - politiques, financières, de temps, bibliothéconomiques, techniques, juridiques - et communes à tous les programmes.

#### ***Contraintes politiques***

Ces deux programmes initiaux de numérisation en bibliothèque nationale se voulaient novateurs et à la pointe des nouvelles technologies. L'un comme l'autre ont bénéficié de crédits spécifiques dans le cadre d'un projet politique plus large, qu'il s'agisse de la création d'une nouvelle bibliothèque à Tolbiac, à l'initiative du chef d'Etat français, ou du projet de développement des autoroutes de l'information, soutenu par le gouvernement québécois. Ces deux projets pilotes sont donc nées d'une incitation politique.

Le financement par le gouvernement sur des crédits spécifiques et dans des délais limités, a souvent pour inconvénient un manque de souplesse. C'était particulièrement le cas du programme de la BDF qui a été complètement imposé de l'extérieur, dans ses objectifs et dans sa structure, à travers un cahier des charges extrêmement rigide, interdisant le plus souvent la rectification de certains objectifs par rapport aux réalités, au fur et à mesure de son déroulement.



Dans la réalisation de son programme, la BNQ disposait de plus de souplesse et d'initiative mais, en revanche, d'un budget limitatif et de délais très courts, ce qui obligeait à réduire la réflexion sur la sélection et les besoins.

### ***Contraintes financières***

Ce sont les contraintes financières qui déterminent certaines options à prendre notamment du point de vue matériel, organisationnel, logistique et technique. Elles influent aussi directement sur la quantité de documents qui pourront être numérisés. Les bibliothèques nationales disposent en général, pour ce type de programme, d'un budget fixé dès le départ par le Ministère - rarement assez élevé pour délivrer l'établissement de la préoccupation de réduire les dépenses -, et de délais impliquant en général que la poursuite ultérieure éventuelle du programme sera financée par le budget de l'établissement.

Le moindre coût est certainement de choisir une réalisation en interne, faisant appel au maximum aux compétences des personnels de la bibliothèque et limitant au minimum le recours à des prestataires extérieurs et à tous types d'intermédiaires. Lorsque plusieurs possibilités techniques de numérisation se présentent, notamment en fonction des supports traités ou des appareils utilisés, on choisit alors en général la moins coûteuse.

C'était le choix de la BNQ qui a, semble-t-il, réussi à mener à bien un projet relativement économique : il n'y a eu ni embauches de personnel supplémentaire, ni achat de matériel, l'entreprise chargée de la numérisation a effectué ses clichés entre les murs de la bibliothèque, ce qui a évité ainsi des frais de transport des documents et des délais plus longs ; toute idée de déreliage des ouvrages a été écartée, ainsi que toute numérisation à partir de microformes (plus cher), il n'y a pas eu de recours à des réservoirs extérieurs (pas de partenariat avec d'autres établissements et très peu d'achats en librairie). En contrepartie, quelques lacunes dans les collections numériques n'ont pu être comblées et le risque a été pris d'endommager certains ouvrages moins solides en les soumettant au numériseur en angle. En revanche, la qualité des photographies réalisées avant numérisation était un élément important et

de nombreux tests ont été effectués afin d'obtenir la meilleure qualité, notamment pour les documents des collections spéciales.

L'EPBF, de son côté, disposait d'un budget et de délais bien plus importants, en rapport avec l'ambitieux programme politique qu'on lui avait confié : d'autres options ont donc pu être prises : l'embauche de personnels spécifiques (informaticiens, universitaires,...) qui n'étaient qu'une partie des abondantes ressources humaines figurant dans le budget général de la nouvelle bibliothèque, le recours massif à des réservoirs extérieurs, partenariats avec d'autres institutions et achats d'ouvrages en librairie (41% d'ouvrages acquis spécialement) destinés à être massicotés avant d'être sommairement recollés et emmagasinés, l'utilisation importante de microformes (59%), récupérées, achetées ou fabriquées. En bref, une campagne de numérisation faisant appel à un grand nombre de ressources et de compétences situées hors de l'établissement.

### ***Contraintes bibliothéconomiques***

Certaines contraintes étaient propres à la BNQ : par exemple, du fait de son choix de numériser des collections spéciales, qui sont très souvent des documents non traités dans le détail ; chaque bibliothécaire spécialiste d'un support ou d'une collection concernés par ce problème a dû passer de nombreuses heures à en effectuer le traitement avant la numérisation, en constituant de petites bases préalables, afin que ces documents soient inventoriés dans le détail pendant leur traitement physique puis indexables au moment de leur intégration sur le site Web.

C'est l'exemplaire de diffusion qui était numérisé, ainsi on privait le lecteur du document pendant quelque temps, mais on ne risquait pas d'endommager l'exemplaire de conservation.

La BnF n'a pas eu ce problème, puisque des contraintes financières moins pesantes lui ont permis d'épargner des manipulations peu souhaitables à ses collections patrimoniales, soit en numérisant à partir des nombreuses microformes qu'elle possède, soit en se procurant les documents hors de l'établissement.

### *Contraintes techniques*

Pour des raisons à la fois économiques, scientifiques et techniques, les deux établissements ont opté pour un mode image majoritaire (seulement 2600 titres en mode texte<sup>86</sup> à la BnF<sup>87</sup> sur 86.000 textes et seulement une vingtaine de titres à la BNQ sur un total de 1500 titres). Le mode texte a été essayé à titre de test à la BNQ et utilisé uniquement pour les tables des matières à la BnF. Celle-ci a en outre récupéré en mode texte des documents numérisés provenant de bases extérieures, fournis par certains partenaires<sup>88</sup>.

D'une part, en effet, le mode texte est largement plus coûteux que le mode image, et dans quelques années, semble-t-il, les progrès de la technologie permettront plus facilement et à moindre frais, de passer de l'étape image à l'étape texte ; d'autre part, les logiciels de reconnaissance optique de caractères, procédé qui transforme chaque caractère d'un texte et le rend lisible à la machine, sont souvent à l'origine de nombreuses erreurs qu'il faut corriger par une intervention humaine longue et fastidieuse. Certes, le mode image demande une capacité de mémoire jusqu'à huit fois plus élevée qu'en mode alpha-numérique<sup>89</sup>, mais il offre l'avantage de reproduire la page telle quelle, en fac-similé, avec ses illustrations le cas échéant.

Pour la BNQ, qui avait d'emblée pour objectif l'intégration de sa collection numérique sur son site Web, d'autres contraintes s'ajoutaient : il fallait penser au nombre d'utilisateurs qui pourraient se connecter simultanément, ainsi qu'à la qualité d'image que l'on souhaitait offrir sur le réseau : un taux de définition plus ou moins élevé déterminerait en effet le flux de données et les temps de réponse.

Par ailleurs, l'opération de numérisation de la BNQ, plus centrée sur les collections spéciales, a subi davantage de contraintes techniques propres aux supports de toutes natures : lors de la sélection des projets, la nature, la couverture et la qualité des substituts existants (microfiches, reproductions photographiques pour

---

<sup>86</sup> Provenant de la récupération de la base Frantext du CNRS.

<sup>87</sup> Fichier TIFF compression CCITT groupe 4.

<sup>88</sup> Cf. *supra*, p. 25.

<sup>89</sup> Par exemple, un livre de 100 pages numérisé en mode image peut occuper jusqu'à 2 Mo de mémoire, alors qu'en mode texte, il ne requiert que 300 Ko.

les collections spéciales, etc.) ont été un important critère de choix ; par ailleurs, de nombreux matériels étaient nécessaires et ont du être testés pour chaque type de document (caméras numériques, enregistreuses numériques, scanners de diapositives, etc.), afin d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix.

### *Contraintes juridiques*

La numérisation d'oeuvres, qu'il s'agisse de textes ou d'images, en vue de les communiquer au public, fait appel d'une part au droit de reproduction, en début de chaîne, lors du transfert du support physique vers le support numérique, celui-ci étant considéré comme un procédé de fixation matérielle, puis en fin de chaîne, lorsque l'utilisateur en imprime le contenu ou le décharge sur une disquette ; elle fait appel, d'autre part, au droit de représentation au moment de la communication au public des documents numérisés, par écran interposé<sup>90</sup>.

L'accès à distance hors de la bibliothèque, sur des réseaux ouverts tel qu'Internet complique encore le problème, étant donné l'impossibilité, dans ce cas, de contrôler avec précision la consultation des documents disponibles et l'usage qui en est fait (notamment les reproductions). C'est pourquoi les ayants-droits restent très méfiants.

En France, les lois concernant la propriété et la protection intellectuelle sont très strictes et l'on doit toujours rechercher d'éventuels ayants-droits. En outre, la directive européenne du 29 octobre 1993, s'alignant sur le régime le plus favorable aux auteurs, a augmenté la durée de protection des droits d'auteur, afin d'harmoniser les législations en vigueur dans les pays membres. La loi harmonisant le droit français avec les dispositions européennes a été promulguée le 27 mars 1997<sup>91</sup>. Le délai officiel est désormais de 70 ans après le décès de l'auteur pour les monographies et de 70 ans après la date de parution du fascicule pour les périodiques. Passé ce délai, les documents tombent dans le domaine public et ne provoquent plus de problèmes de droits de représentation ou de reproduction.

---

<sup>90</sup> Cf. Game, V. La constitution d'un fonds d'images et d'ouvrages numérisés par la BnF. *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 172, 3<sup>e</sup> trim. 1996.

<sup>91</sup> Cf. Noël, S. Droits d'auteur : les nouvelles règles. *Livres-Hebdo*, n° 244, 11-4-97, p. 33-34.

Dans le cadre d'une convention signée avec les ayant-droits, la BnF verse 400.000 F par an à la SNE<sup>92</sup>, qui répartit ensuite cette somme entre les maisons d'éditions. 30% du fonds des 86.000 ouvrages numérisés sont encore soumis à droits. Au moment de la détermination de ses grandes options, l'établissement a manifestement souhaité donner aux critères intellectuels de sélection des ouvrages, notamment concernant les éditions critiques récentes, la priorité sur les problèmes de droits ; cependant, la bibliothèque numérique étant au départ uniquement destinée à la consultation sur place, les droits s'annonçaient moins difficiles à négocier. Sur le site Web, en revanche, seuls ont pu être transférés les ouvrages libres de droits.

Au Québec, la loi sur le droit d'auteur actuellement en vigueur stipule que : « La durée du droit d'auteur subsiste pendant la vie de son auteur jusqu'à la fin de la cinquantième année suivant celle de son décès »<sup>93</sup>. Des exceptions sont faites, notamment pour les bibliothèques, concernant les transferts de supports dans le cas de nécessité de conservation ou de communication sur place.

A la BNQ, les aspects juridiques ont été pris en compte d'emblée dans la sélection des contenus, complètement en ce qui concerne les textes, puisque n'étaient prélevés que les ouvrages d'auteurs dont on avait vérifié la date de décès dans le fichier des autorités, partiellement en ce qui concerne les images et les enregistrements sonores, sachant que ce type de documents posaient moins de problèmes : les cartes géographiques provenaient souvent de ministères ou d'institutions nationales, la plupart des affiches et des cartes postales sélectionnées concernaient des éditeurs qui n'existaient plus, quant aux auteurs d'estampes ou de livres d'artistes, la plupart semblaient trouver plus de profit à être diffusés sur le Web qu'à réclamer des droits. Mais il y a encore des problèmes à régler avec les maisons de disques pour les enregistrements sonores.

Ainsi, du point de vue de la sélection des documents, les contraintes juridiques n'ont pas pesé de la même manière dans les deux programmes : la situation

---

<sup>92</sup> Syndicat national de l'édition.

juridique était l'un des critères de sélection des ouvrages à la BNQ, alors que pour l'EPBF, les critères prioritaires étaient d'ordre intellectuel et les droits considérés comme un problème parallèle à régler le mieux possible.

Ainsi, les contraintes diffèrent selon le type de collection que l'on souhaite constituer : de gros problèmes de droits freinent les projets de corpus « diachroniques » à objectif scientifique, lorsqu'ils débordent dans l'époque contemporaine, comme celui de la BnF. Seuls les projets de numérisation de documents patrimoniaux anciens, comme celui de la BNQ, sont exempts de contraintes juridiques, en revanche, ils se heurtent à davantage de contraintes techniques dues à leur état physique et sont parfois trop rares pour que l'on puisse se procurer ailleurs un exemplaire en meilleur état.

#### **4. Bilan des deux expériences**

Les deux programmes de numérisation que nous venons d'analyser illustrent, à travers la manière dont l'offre documentaire a été sélectionnée et structurée et à travers le type de public auquel elle était destinée, deux façons de concevoir les missions d'une bibliothèque nationale :

Tout d'abord, les deux établissements ont adopté, dans leur politique documentaire, des positions différentes : lors d'un colloque<sup>94</sup>, au début des années 1990, Gérald Grumberg, un des acteurs du projet BDF, prônait le retour à l'encyclopédisme : « L'extrême spécialisation des bibliothèques est une ère révolue. L'évolution sociale l'exige et la technologie le permet : toute bibliothèque digne de ce nom a désormais un rôle éducatif, documentaire et patrimonial. Cela implique une [...] ouverture à des disciplines diverses (tous les savoirs, tous les supports), [...] ». Le PDG de la BNQ, au même colloque, exprimait une opinion différente : « Traditionnellement, les grandes bibliothèques nationales ont poursuivi un idéal encyclopédique, maintenu jusqu'à la fin du XIXe siècle, et qui visait à constituer des

---

<sup>93</sup> Baribeau, M. *Principes généraux de la Loi sur le droit d'auteur*. Gouvernement du Québec : Les Publications du Québec, 1998.

collections anciennes et modernes sur tous les sujets du savoir universel. [...]. Mais, avec l'explosion documentaire et l'atomisation du savoir, [...] les bibliothèques nationales doivent restreindre leur développement à la production nationale et être en mesure de fournir des ouvrages plus marginaux, plus rares. »

Par rapport aux publics, les deux positions illustrent également des traditions différentes propres aux pays latins et anglo-saxons : l'aspect patrimonial, centré plus particulièrement sur les oeuvres livresques, réservées à une élite, est tout à fait dans la tradition française ; les dernières recommandations du CSB reviennent d'une certaine manière sur l'idée d'ouverture de la BnF au grand public, qui figurait dans le décret du 3 janvier 1994<sup>95</sup> : « La mission centrale de dernier recours et de soutien à la recherche de la BnF, qui est irremplaçable, est une priorité parce que, et il faut le souligner avec force, les différentes missions des bibliothèques ne sont pas interchangeables. »<sup>96</sup> Au contraire, les pays anglo-saxons, qui ont une pratique ancienne de circulation et d'échange de documents, et qui attachent moins de valeur intrinsèque à l'objet lui-même, semblent naturellement plus tournés vers l'offre de services. La politique documentaire menée par le PDG de la BNQ, et sa conception des missions d'une bibliothèque nationale sont conformes à cette tendance : « Il faut continuer dans le sens de la démocratisation culturelle. La clientèle des chercheurs devrait s'amenuiser au fur et à mesure que les bibliothèques universitaires et les bibliothèques spécialisées joueront véritablement leur rôle. »<sup>97</sup>

La BNQ a entrepris son programme quelques années après la BnF, elle a ainsi pu éviter quelques pièges. C'était un projet plus classique dans son contenu mais original dans sa présentation. Moins ambitieux dans sa conception dès l'origine, pour des raisons budgétaires, il a moins souffert de la confrontation avec les réalités concrètes, juridiques, techniques, logistiques, que celui de la BnF. C'était un projet

---

94 Extraits tirés de Actes du Colloque international des Vaux-de-Cernay - 25-26 juin 1991 ; *Les grandes bibliothèques de l'avenir, Paris* : La Documentation française, 1992.

95 Il était stipulé dans ce décret portant création de l'EPBF que l'une des nouvelles missions de la BnF qui, était « d'assurer l'accès du plus grand nombre aux collections ».

96 Conseil supérieur des bibliothèques, Rapport pour les années 1998-1999, p. 48.

97 *Idem*, p. 122.

en rapport avec les moyens de la bibliothèque et la taille de ses fonds. Les crédits ont été bien exploités, dans le temps imparti.

En attendant la négociation des droits auxquels sont encore soumis 30% des ouvrages de la bibliothèque numérique, c'est la mise sur le Web qui donne tout son sens au programme de numérisation de la BnF. Mais est-ce le même programme, dans la mesure où il ne reprend de la bibliothèque numérique que les ouvrages tombés dans le domaine public, c'est-à-dire, dans ce cas précis, les éditions anciennes dépourvues de tout appareil critique, renonçant ainsi à la structuration des corpus telle qu'elle avait été conçue originellement ? Une fois épurée des oeuvres encore soumises aux droits, c'est-à-dire des éditions critiques récentes, la bibliothèque numérique perdait son caractère de bibliothèque de recherche et s'ouvrait au grand public.

Ainsi, la BnF a du développer, parallèlement à sa bibliothèque numérique encyclopédique munie d'un appareil scientifique élaboré mais encore consultable que partiellement, un corpus allégé plus largement ouvert au public.

Les objectifs ont-ils été atteints ? Du point de vue quantitatif, ils ont été pratiquement atteints (pour la BNQ) ou presque (pour la BnF, qui avait prévu 100.000 titres). Mais comment savoir s'ils sont atteints du point de vue qualitatif, c'est-à-dire en termes de services, quand seule une évaluation de la satisfaction des usagers pourrait nous permettre de l'affirmer ? Les statistiques informatiques dont on dispose actuellement aussi bien à la BNQ qu'à la BnF sont optimistes mais peu précises, puisqu'elles n'indiquent que le nombre de connexions. On ne peut s'appuyer pour l'instant que sur quelques courriers électroniques spontanés de lecteurs enthousiastes...

La constitution d'une bibliothèque numérique encyclopédique était conforme à la politique documentaire de la BnF et en rapport avec ses moyens. Mais il faut considérer son caractère exceptionnel, toutes les bibliothèques nationales ne pouvant pas en effet s'offrir un programme de numérisation de cette ampleur. Quels moyens un gouvernement, une société acceptent-ils de mettre à la disposition de ses



grandes bibliothèques ? Certains contextes politiques, certaines périodes de pénurie économique, voire toutes sortes de polémiques peuvent freiner ce type de projet très coûteux.

Indépendamment des moyens consentis par un gouvernement ou par un établissement, c'est aussi le type de collection choisi qui détermine les coûts : si l'on se réfère aux deux cas développés ci-dessus, il s'avère que la constitution d'une collection numérique à partir de fonds patrimoniaux se révèle la moins coûteuse et, après une aide à l'investissement, son développement peut être financé par le budget de fonctionnement de la bibliothèque. En revanche, la constitution d'une collection documentaire transdisciplinaire, ou même thématique demande davantage de moyens.

## **Conclusion**

Ce qui est possible dans la constitution de collections physiques semble donc plus difficile à réaliser lorsqu'il s'agit de collections numériques, au vu principalement du coût et des contraintes multiples. Coûteuses tout d'abord au moment de leur constitution, les collections numériques vont en effet exiger, dans leur accroissement et dans leur maintenance (entretien et renouvellement du matériel informatique et technique, formation des personnels et des utilisateurs, etc.), des ressources financières bien plus importantes que celles qui étaient dévolues aux collections traditionnelles, d'autant plus qu'elles s'ajoutent à ces dernières.

Mais la création de collections de documents numérisés est un phénomène récent, il est donc normal qu'un grand nombre de problèmes n'aient pas encore été résolus. En outre, jusqu'à maintenant, les grands établissements, soumis à des contraintes politiques et budgétaires, n'ont pas disposé du temps et des moyens nécessaires pour s'attarder sur les étapes préparatoires à la numérisation, alors que la constitution d'un tel type de collection étaient pour eux une « première ». L'on peut envisager les réalisations à venir avec plus de sérénité, sur la base des expériences accumulées et échangées par les uns et les autres.

Les développements actuels s'orientent vers une approche plus thématique. C'est notamment le cas à la BnF où les acquéreurs des départements thématiques travaillent en ce moment sur les programmes suivants : *les Voyages en France, les Voyages en Afrique, la Bibliothèque des Utopies* (grands textes de l'utopie franco-anglais réunis à l'occasion d'une grande exposition sur l'Utopie prévue en 2000, en collaboration avec la NY Public Library).

Sachant que la sélection des contenus doit se faire en fonction des missions, des publics et des fonds de l'établissement, comme dans tout processus d'acquisition, mais également, en ce qui concerne la constitution d'une collection thématique, en fonction des fonds des autres bibliothèques et des ressources déjà numérisées, il semble nécessaire, si l'on veut optimiser la constitution d'une collection numérique,

de réfléchir sur les étapes préalables à sa mise en œuvre : en procédant à différentes évaluations, en élaborant des méthodologies visant à rationaliser le processus de sélection, et en définissant une politique commune de numérisation afin d'harmoniser les pratiques et d'articuler les contenus.

Il serait par exemple utile de procéder aux types d'évaluations suivantes :

- des évaluations (informatisées) des fonds patrimoniaux, quantitatives et qualitatives, attribuant à chaque ouvrage une grille de critères en vue de la numérisation (état physique, format, indice Dewey, date de décès de l'auteur, nombre de communications, existence d'un support de substitution, cote, etc.).

- des enquêtes sur les attentes et les besoins des publics (chercheurs et grand public), mais aussi des enquêtes de satisfaction sur ce qui existe déjà.

- des inventaires des ressources numérisées et des programmes de numérisation déjà réalisés ou en cours, afin d'éviter la duplication et de favoriser le partage des ressources.

Deux enquêtes sur les programmes de numérisation ont été lancées en 1997 : l'une concernant plusieurs pays, a été effectuée dans le cadre du programme « Bibliotheca Universalis »<sup>98</sup>, l'autre plus restreinte, portant sur les ressources numériques des bibliothèques canadiennes, a été menée par la Bibliothèque nationale du Canada<sup>99</sup>. En juin 1999, la BNC a mis sur pied le « Répertoire des projets canadiens de numérisation », une base automatisée accessible sur Internet et conçue pour emmagasiner des descriptions saisies par les établissements.<sup>100</sup>

Il paraît important aussi d'élaborer des inventaires bibliographiques autour de thématiques, car cela constitue une première étape vers la création de contenus intégraux. A titre d'exemple, on peut citer le programme « Relations France-Québec »<sup>101</sup>, lancé en 1996, qui réunit quatre partenaires, au Québec et en France. Il s'agit de l'Inventaire bibliographique des relations franco-québécoises de 1760 à nos jours. Les références bibliographiques sont sélectionnées parmi les fonds des

---

<sup>98</sup> Cf Partie I, p. 16.

<sup>99</sup> Cf. Haigh, S. Analyse d'une enquête de la BNC. *Nouvelles de la Bibliothèque nationale*, juin 1997, vol. 29, n° 6, p. 1-7.

<sup>100</sup> Site disponible sur le Web : <[Http://www.dlib.org](http://www.dlib.org)> [visité le 12/11/99]

<sup>101</sup> Disponible sur le site Web de la BNQ : <<http://www2.bibliat.gouv.qc.ca/rfq/presprog.htm>> [visité le 03/11/1999]

partenaires du projet et les axes de recherche sont définis par deux comités scientifiques. Les notices proposées comportent une description bibliographique complète (de type ISBD), des informations spécifiques concernant le thème et la typologie et la localisation du document au Québec ou en France, avec la mention de la cote. Un cadre de classement par grands thèmes inspiré de la classification Dewey, une typologie et une liste alphabétique d'auteurs. Il y a actuellement 5000 notices et près d'une cinquantaine de documents choisis ont été entièrement numérisés.<sup>102</sup>

Ainsi, sans chercher à atteindre les deux utopies que représentent d'une part la complémentarité parfaite, d'autre part l'exhaustivité absolue de la mytique « bibliothèque virtuelle », l'on doit concevoir la numérisation comme une œuvre commune qui dépasse les murs de la bibliothèque traditionnelle, d'où la nécessité de mettre en place des coordinations régionales, nationales et internationales.

Le partenariat, la mutualisation des moyens et des ressources sont primordiaux. Il faut « rechercher la plus large concertation avec tous les programmes existants » [...] « Soutenir et encourager les programmes de numérisation à caractère patrimonial sur la base de véritables projets scientifiques associant chercheurs et bibliothécaires » a écrit le CSB dans son dernier rapport<sup>103</sup>. Parmi les dix recommandations inscrites dans ce même rapport figure la suivante : « Soutenir la poursuite des programmes de numérisation engagés par la Bibliothèque nationale de France et développer la participation des pôles associés à ces programmes. »<sup>104</sup>

Comme la BnF ou la BNC, de nombreuses bibliothèques nationales se posent déjà en coordinatrices dans des projets de numérisation s'alimentant à un réservoir délocalisé ou morcelé entre plusieurs établissements qui offrent une certaine complémentarité dans leurs collections, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale.

---

<sup>102</sup> Cf. Lassonde, J.-R. Les relations franco-québécoises depuis 1760 : un inventaire bibliographique. *A Rayons ouverts*, janv.-mars 1997, 10e année, n° 37, p. 2-3.

<sup>103</sup> Conseil supérieur des bibliothèques, *Rapport pour les années 1998-1999*, p. 46.

<sup>104</sup> Conseil supérieur des bibliothèques, *Rapport pour les années 1998-1999*, p. 47.

Enfin, il est important de créer des bases de documents numérisés qui ne soient pas que le « double » virtuel d'un fonds physique traditionnel, mais qui proposent, outre les avantages techniques communs à toutes les données numériques (consultation à distance, multi-utilisation, gratuité, interactivité, reproduction directe des documents par impression ou téléchargement, etc.) une valeur ajoutée, en termes de visibilité et de lisibilité, par rapport à une collection papier : nous avons montré que la qualité des contenus sélectionnés et la structure de la collection constituée entrent pour beaucoup, au début du processus, dans cette valeur ajoutée, mais celle-ci réside aussi, en fin de chaîne, dans la mise en place d'accès (index multicritères riches, moteurs de recherche précis et rapides), dans la mise au point d'instruments de navigation permettant une exploration enrichie des contenus numérisés, et enfin, dans la création de liens entre les documents d'une base à une autre, d'une bibliothèque à l'autre.

En bâtissant des collections numériques, les bibliothécaires accomplissent véritablement un acte éditorial.

## **Pièces Annexes**

## 1.BnF : Présentation de la Bibliothèque numérique

La bibliothèque numérique

<http://www.bnf.fr/web-bnf/connaitr/plao.htm>



• [Gallica](#)

• [Système d'information](#)

# La Bibliothèque numérique



INTERNET

Gallica

La consultation des documents à distance

A l'ouverture de la bibliothèque de recherche du rez-de-jardin, la bibliothèque numérique de la BnF propose 86 000 imprimés numérisés en mode image (fac-similé), 2 600 documents en mode texte, plus de 100 000 images fixes et environ 250 cédéroms en réseau. Depuis octobre 1997, un échantillon des fonds numérisés est diffusé sur Internet grâce au serveur [Gallica \(http://gallica.bnf.fr\)](http://gallica.bnf.fr).

Conçue comme une collection patrimoniale et encyclopédique, la bibliothèque numérique ouvre au lecteur un large corpus de monographies et de périodiques qui, de l'Antiquité à la première guerre mondiale, propose des textes d'auteurs classiques mais aussi d'auteurs moins connus, des dictionnaires ainsi que des outils bibliographiques et critiques. Ces documents y figurent pour partie dans des éditions d'époque, mais également dans des éditions scientifiques modernes qui en facilitent la consultation par tous les publics. Ces programmes de numérisation vont progressivement compléter ces fonds avec deux collections en mode texte - le Trésor de la langue française et la Revue de synthèse -, ainsi que de nombreux ensembles thématiques faisant appel aux imprimés comme aux collections spécialisées : Voyages en France, Voyages en Afrique, Publications des sociétés savantes, Utopies. Ces programmes seront simultanément portés sur Gallica. Par son ampleur et sa dimension multimédias, cette collection, avec ses outils de consultation, inscrit la Bibliothèque nationale de France au tout premier rang des projets.

### • INTERNET

A l'instar de beaucoup d'autres bibliothèques, la Bibliothèque nationale de France offre dans ses salles de lecture le libre accès à Internet, à l'exclusion des bases payantes. Elle propose en outre des séances d'initiation à la recherche sur Internet, ainsi qu'un [choix de sites sélectionnés](#) pour leur qualité dans les disciplines couvertes par les différents



## Catalogue des documents numérisés

### Gallica 2000

- [Contenu du catalogue](#)
- [Interrogation du catalogue](#)
- [Consultation des documents](#)

La bibliothèque num

Connexion au ca



des fonds num

### Contenu du catalogue


Le catalogue des documents numérisés signale **les livres, périodiques et images fixes numérisés** soit environ **80 000 notices** dont 44 284 livres de droits.

Le catalogue **contient** les références :

- de 73 476 monographies
- de 505 périodiques représentant 16 798 fascicules
- de 5 816 images fixes.

### Consultation du catalogue

Le catalogue, accessible en ligne, sera intégré au catalogue de l'établissement **BN-OPA PLUS**. Gallica donne accès aux documents numérisés (imprimés, images, sons).

 [Pour se connecter à Gallica](#)

### Où consulter les documents repérés dans le catalogue ?

Les documents soumis à droits mais pour lesquels la BnF a passé une convention peuvent être consultés sur place en utilisant les postes d'accès à la Bibliothèque numérique.



© Bn



## 2. BnF : Présentation de Gallica classique

GALLICA Classique: généralités

<http://gallica.bnf.fr/classique/ouverture.htm>

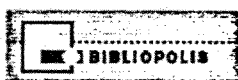
### Gallica Classique

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la Bibliothèque nationale diffusait à l'intention de tous les lecteurs francophones une collection des écrivains classiques. A la veille de l'an 2000, à l'heure des hypermédias, la BnF renouvelle cette initiative en mettant à la disposition d'un public plus large encore, celui de l'Internet, les oeuvres des auteurs que l'histoire littéraire a consacrés comme les "grands écrivains de la France".

Avec plus d'un millier de volumes, choisis parmi les 86.000 ouvrages de la bibliothèque numérique de la BnF, *Gallica "Classique"* offre une première esquisse de ce que sera à terme la bibliothèque de référence de *Gallica*.

*Gallica "Classique"* est une collection du site *Gallica*. Cette sélection permet un accès direct aux textes fondateurs de la littérature française ainsi qu'une appropriation rapide. Conçu tant pour les lycéens et les étudiants que pour les professeurs, les chercheurs ou les curieux, ce site propose des outils de recherche et de navigation ([chronologies](#), listes de sites) ainsi qu'un mode d'emploi. Les documents y sont disponibles, comme dans *Gallica*, en mode image et/ou en mode texte.

Pour réaliser *Gallica "Classique"*, la BnF a engagé de nouveaux partenariats permettant d'offrir de nombreux documents en mode texte. Outre la coopération de la BnF avec l'*Institut National de la Langue Française*, qui a abouti à la diffusion depuis octobre 1997 d'un extrait de la base *Frantext* sur *Gallica*, deux éditeurs, *Acamédia* et *Bibliopolis*, ont accepté de coopérer à la réalisation de ce site.



La société *Bibliopolis* met à la disposition de *Gallica* près d'une centaine de volumes, issus de la célèbre collection des *Classiques Garnier*. Proposés ici sans leur appareil critique, ces textes traduisent la richesse et la diversité du patrimoine littéraire français.

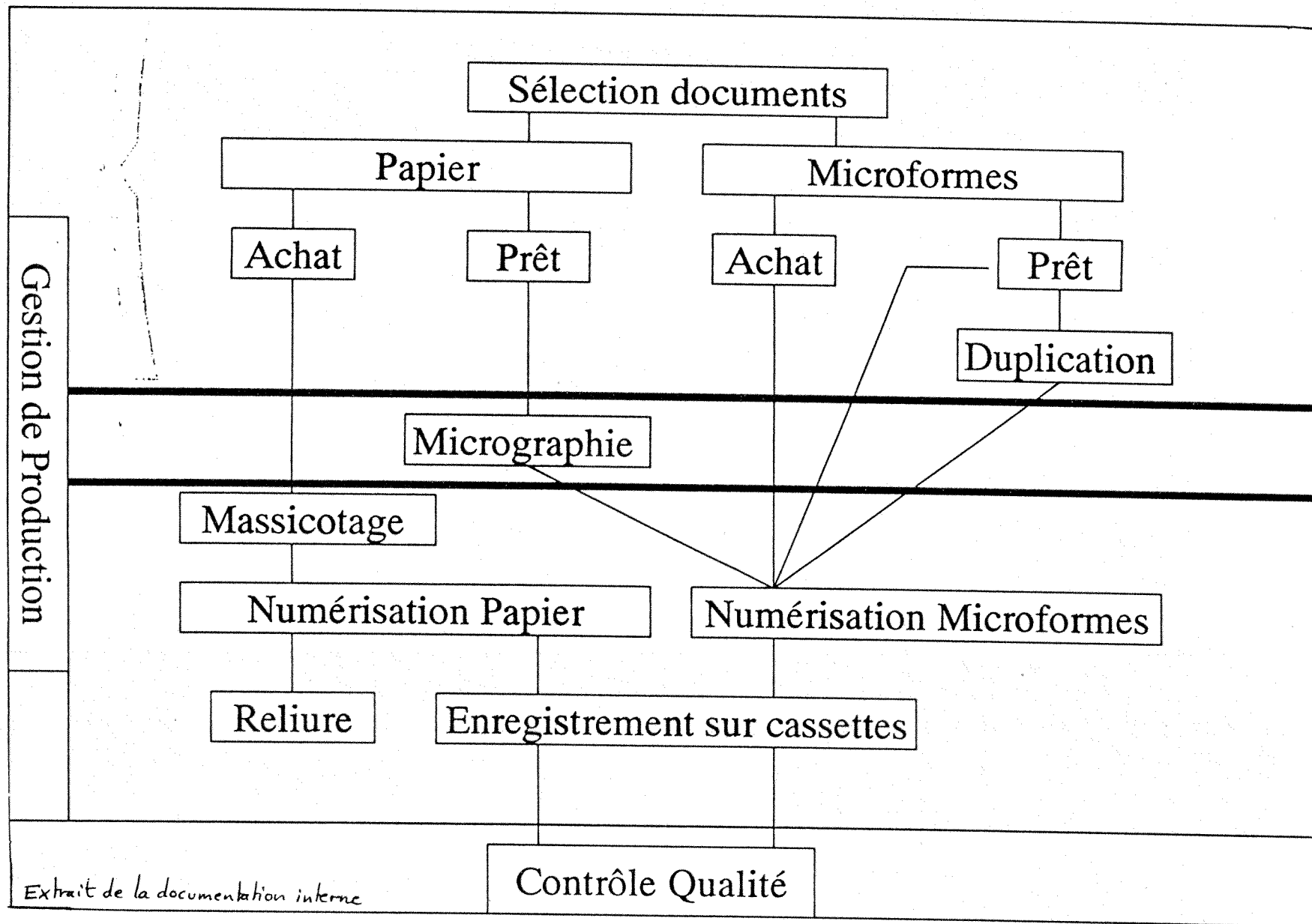
Tout en offrant au lecteur des éditions dont la qualité scientifique est reconnue, *Bibliopolis* lui permet en outre d'accéder à [ses outils et son moteur de recherche TREVI](#).



Enfin, un partenariat avec les éditions *Acamédia* permet de compléter *Gallica "Classique"* en l'augmentant de deux corpus importants : [les oeuvres complètes de Chateaubriand](#), et, au moment où l'on célèbre le bicentenaire de la naissance d'Honoré de Balzac, la célèbre édition Furne de *La Comédie Humaine*.

Avec cette nouvelle collection, *Gallica*, jusqu'à présent consacré au XIX<sup>e</sup> siècle francophone, s'ouvre à la littérature française, depuis le moyen âge jusqu'à la veille de 1914. Cette initiative s'inscrit dans la politique de la Bibliothèque nationale de France qui vise à diffuser le plus largement sa bibliothèque numérique afin d'assurer le rayonnement de la culture francophone sur l'Internet. Très prochainement, *Gallica* donnera ainsi accès à plus de dix millions de pages.





## *Les Imprimés numérisés - Etat des lieux*

*86.000 volumes en mode image*

*2600 titres en mode texte*

### **ORIGINES DES FONDS**

- 41% de livres acquis spécialement (librairie, antiquariat)
- 59% de microformes (achat, récupération, fabrication)

### **RÉPARTITION DOCUMENTAIRE**

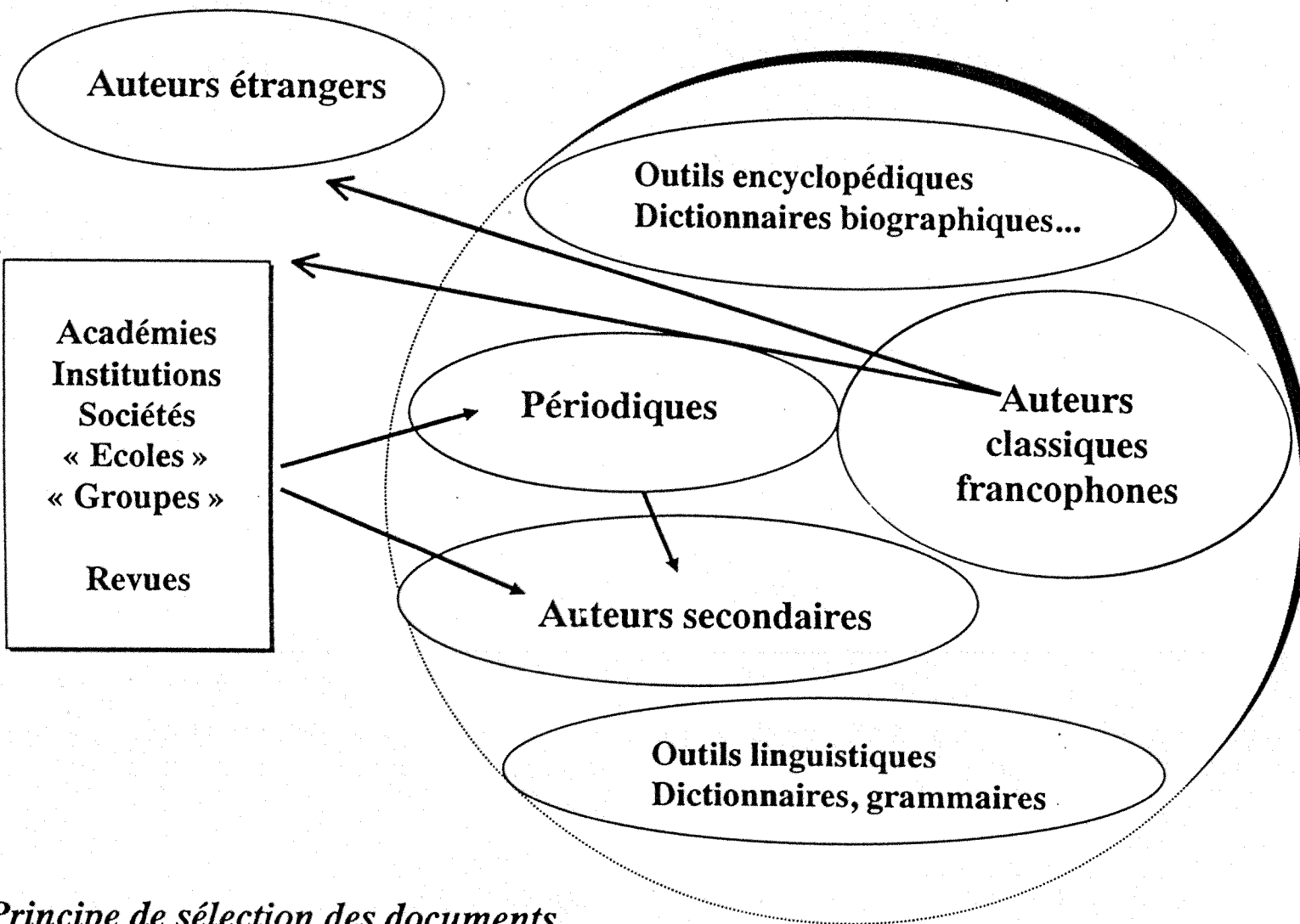
- Monographies : 79%
- Périodiques : 21%
- Représentativité des Pôles d'excellence de la BnF

### **PROFIL DISCIPLINAIRE**

- Littérature 30%
  - Histoire 26%
  - Sciences 15%
  - Philosophie 9%
  - Science Pol. 8%
  - Droit 3%
  - Economie 3%
  - Divers 7%
- (Linguistique, esthétique...)

**Bibliothèque nationale de France**

*Extrait de la documentation interne*

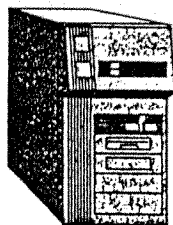
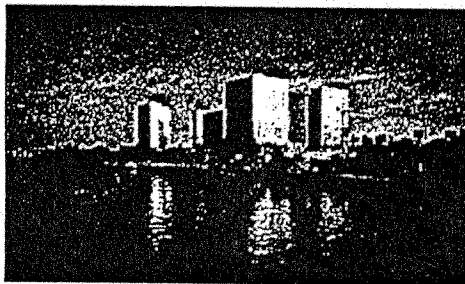


*Principe de sélection des documents*

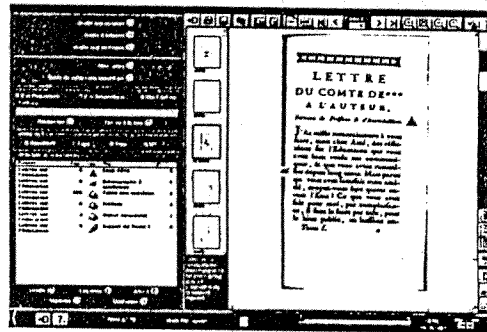
**Bibliothèque nationale de France**

## Les accès - Les réseaux

### S. I. Sites BnF



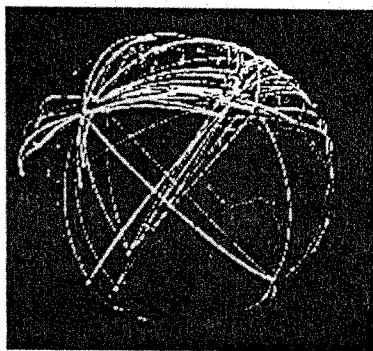
### Totalité des Fonds



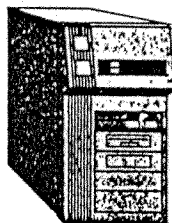
Imprimés numérisés  
accès par le PABN

Fonds audiovisuels  
accès par le PAV

### W.W.W.



### Fonds du Domaine Public



Fonds multimedia  
accès par Gallica  
<http://gallica.bnf.fr>

# Les accès - PABN

7. BnF : Les PABN

**Sommaire**

Accès aux services

Accès à Internet

Accès aux cédéroms

Bloc-notes

Soldo de votre carte monétique

Vos Documents    Vos Annotations    Vos Editions

Critères

Rechercher   Retour à la liste

Ordre de Tri

Document    Type    Titre    N°

Résultats de la recherche

Document	Page	Type	Titre	N°
Lettres sur l'éducation	6	▲	Sous-titre	4
Lettres sur l'éducation	6	✍	Orthographe à confirmer	5
Lettres sur l'éducation	466	📖	Table des matières	2
Lettres sur l'éducation	6	📖	Préface	3
Lettres sur l'éducation	4	📖	Début document	1
Lettres sur l'éducation	6	📖	Rappel du Tome I	6

Détails   Supprimer   Aller à

Imprimer   Télécharger

**Lettres sur l'éducation**

4/478

5/478

6/478

7/478

8/478

9/478

Attention la numérotation électronique 1/n ne correspond pas à la pagination du document imprimé

LETTRE  
DU COMTE DE\*\*\*  
A L'AUTEUR,

*Servant de Préface & d'Introduction.* ▲

J'AI mille remerciemens à vous faire, mon cher Ami, des réflexions sur l'Education que vous avez bien voulu me communiquer, & que vous aviez recueillies depuis long-tems. Mais parce que vous avez satisfait mon amitié, croyez-vous être quitte envers l'Etat? Ce que vous avez fait pour moi, par complaisance, il faut le faire par zèle, pour le bien public, en laissant im-

*Tome I.*      a

Poste n° 15    Mode Découverte

15:58    17:28    16:02    Bloc-notes

24/10/1997

VIII

Mode  
Image

Extrait de la documentation interne

## 8. INALF : Présentation de la base textuelle Frantext



[Logiciels](#)  
[Bases et banques de données](#)  
[Réalisations](#)  
[Missions et méthodes](#)  
[Structures](#)  
[Page de garde](#)

[FRANTEXT : Présentation](#)  
[Liste des textes](#)  
[Modalités d'accès](#)  
[Liste des abonnés à Frantext](#)  
[Site miroir de Frantext : ARTEL](#)  
[Enquête : Frantext et les chercheurs européens](#)

[Page précédente](#)

## BASE TEXTUELLE FRANTEXT

### LA BASE FRANTEXT (VERSION INTÉGRALE)

#### CONTENU :

- Un corpus de textes français du XVIème au XXème siècle numérisés :
  - Un millier d'auteurs
  - 3000 textes environ
  - 190 millions de mots-occurrences

80% d'œuvres littéraires (romans, poésie, théâtre, correspondance, essais...)

20% d'ouvrages scientifiques et techniques

- Un logiciel d'interrogation : STELLA conçu en vue de recherches littéraires, linguistiques, lexicographiques, stylistiques...

#### RECHERCHE DANS FRANTEXT

Elle s'effectue en deux étapes :

##### 1. La sélection du corpus de travail

Elle peut s'effectuer sur :

- L'ensemble des textes de la base ;
- Un ou plusieurs auteurs ;
- Une œuvre ;
- Un ou plusieurs genres littéraires ;
- Une tranche chronologique ;
- La combinaison de plusieurs critères.

##### 2. Les requêtes sur le corpus de travail

La nouvelle version du logiciel possède des fonctionnalités qui permettent à l'utilisateur de formuler des requêtes complexes. Certaines sont simples à mettre en œuvre, d'autres sont plus compliquées. Une aide en ligne accompagne chaque service.

- Recherches simples :

Une graphie ; une phrase ; plusieurs graphies en cooccurrence dans une ou plusieurs phrases ;

- Recherches plus complexes :

- les formes fléchies d'un verbe, d'un substantif ou d'un adjectif ;
- des formes tronquées : les mots suffixés en "ette" par ex. ;
- des listes de mots ;
- des expressions à choix multiples en une seule requête. Par ex. "maison (blanche / verte /

9. BNO : Etat des collections

ÉTAT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE

ÉTAT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC AU 31 MARS 1999		
Ressources documentaires	Nombre de titres	Nombre d'unités matérielles
<b>Livres et brochures</b>		
~ Imprimés (éditions québécoises)	181 738	353 550
~ Imprimés (éditions relatives et étrangères)	50 984	64 780
~ Fonds Saint-Sulpice	68 124	91 117
<b>Publications en série</b>		
~ Imprimés		
revues	15 464	1 011 611
journaux	4 601	1 084 349
annuels	12 994	74 126
~ Fonds Saint-Sulpice	122	10 446
<b>Publications gouvernementales québécoises</b>	54 296	302 789
<b>Publications gouvernementales canadiennes</b>	19 006	84 181
<b>Publications préconfédératives</b>	239	259
<b>Livres d'artistes et reliures d'art</b>	1 742	2 485
<b>Livres anciens, illustrés, iconographies documentaires</b>	7 862	13 831
<b>Partitions musicales</b>	—	101 092
<b>Microfiches</b>	64 273	344 317
<b>Microfilms</b>	2 628	36 100
<b>Documents électroniques</b>	933	2 949
<b>Enregistrements sonores</b>	—	41 813
<b>Atlas et cartes géographiques</b>		
~ Atlas	948	1 039
~ Cartes monographiques	4 984	5 018
~ Cartes en série	34 001	46 883
~ Microfiches	6 805	11 648
<b>Documents iconographiques</b>		
~ Affiches	6 052	8 549
~ Cartes postales	—	28 481
~ Estampes	13 213	20 892
~ Reproductions d'œuvres d'art	411	411
<b>Fonds d'archives privées</b>	468	916,91 m.l. <sup>1</sup>
<b>Photographies</b>	—	33 797
<b>TOTAL :</b>	<b>551 888</b>	<b>3 776 513</b>

<sup>1</sup> Le nombre d'unités matérielles des fonds d'archives privées (916,91 mètres linéaires) n'est pas inclus dans le total.



**MONOGRAPHIES NUMÉRISÉES - STATISTIQUES**  
**TITRES PAR DISCIPLINES**

DISCIPLINES	LIBRARY OF CONGRESS (LC) TITRES	DEWEY TITRES	CONSERVATION TITRES	TOTAL
Ouvrages généraux	6	1	0	7
Philosophie/Psychologie/Religion	234	4	19	257
Histoire (sciences connexes)	14	0	6	20
Histoire (sauf Amérique)	34	0	4	38
Histoire de l'Amérique	96	0	1	97
Histoire du Canada/Histoire du Québec	275	16	30	321
Géographie	9	0	1	10
Sciences sociales	50	5	12	67
Sciences politiques	16	0	2	18
Droit	15	0	3	18
Éducation	24	0	4	28
Musique	11	0	2	13
Beaux-arts	7	0	0	7
Langues et littératures	53	0	4	57
Littérature québécoise	336	19	44	399
Sciences	9	0	0	9
Médecine	9	0	1	10
Agriculture	6	0	1	7
Technologie	0	0	0	0
Sciences militaires	5	0	3	8
Bibliographie/Bibliothéconomie	7	0	3	10
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>1216</b>	<b>45</b>	<b>140</b>	<b>1401</b>

Extrait de la documentation interne

## 11. BNO : Liste des monographies numérisées en mode texte

Documents numérisés en mode texte

- Aubert de Gaspé, Philippe, 1786-1871 ; *Le Foyer canadien. - Les anciens Canadiens/ par Philippe Aubert de Gaspé...* ; publié par la direction du "Foyer canadien". - Québec : Desbarats et Derbishire, imprimeurs-éditeurs, 1863. - 411 p. ; 23 cm. - Disponible aussi sur microfilm: Montréal : Bibliothèque nationale du Québec.  
Cote : PS/9401/U23A74/1863.  
Cote : RES/CD/9.  
Cote : 72327 CON.
- Casgrain, H.-R. (Henri-Raymond), 1831-1904. - *Légendes canadiennes/ par M. l'abbé H.R. Casgrain...* - Québec : de l'atelier typographique de J.T. Brousseau, 1861. - 425 p. ; 18 cm. - Faux titre: *Légendes. - Légendes parue séparément et à diverses époques dans le Courrier du Canada et les Soirées canadiennes.* - Disponible aussi sur microfilm: Montréal : Bibliothèque nationale du Québec.  
Cote : 143644 CON.  
Cote : GR/113.5/Q4C29/1861.
- Chauveau, P.-J.-O. (Pierre-Joseph-Olivier), 1820-1890 ; Cherrier, Georges-Hippolyte, 1813-1903 , éd. - *Charles Guérin : roman de moeurs canadiennes/ par Pierre J.O. Chauveau ; G.H. Cherrier, éditeur.* - Montréal des presses à vapeur de John Lovell, 1853. - vii-359 p. : ill. ; 23 cm. - "La première partie et plus de la moitié de la seconde ont paru dans "l'Album de la Revue canadienne", entre février 1846 et mars 1847. - Page de titre additionnelle illustrée portant Montréal : John Lovell, imprimeur, 1852. - Bibliographies. - Première éd. en 1846.  
Cote : PS/8455/H44C4/1853.  
Cote : 95023 CON.
- Conan, Laure, 1845-1924 ; Casgrain, H.-R. (Henri-Raymond), 1831-1904 *Étude sur Angéline de Montbrun. - Angéline de Montbrun/ par Laure Conan ; [étude sur Angéline de Montbrun de l'abbé H.-R. Casgrain].* - Québec : Imprimerie Léger Brousseau, 1884. - 343 p. ; 17 cm. - Paru en feuilleton dans la Revue canadienne de juin 1881 à août 1882.  
Cote : 148748 CON.
- Crémazie, Octave, 1827-1879 ; Casgrain, H.-R. (Henri-Raymond), 1831-1904 . *Octave Crémazie ; Institut canadien de Québec. - Oeuvres complètes de Octave Crémazie/ publiées sous le patronage de l'Institut canadien de Québec.* - Montréal : Beauchemin & Valois, libraires-imprimeurs, 1882. - 543 p.-[1] f. de planches : portr. ; 24 cm. - "Octave Crémazie / l'abbé H.R. Casgrain" p. [7] à 94.  
Cote : PS/9405/R4A1/1882.  
Cote : 27769 CON.  
Cote : RES/CD/13.
- Fréchette, Louis, 1839-1908. - *La légende d'un peuple/ par Louis Fréchette ; avec une préf. de Jules Claretie ...* - Paris : La Librairie illustrée, 1887. - vii, 347 p. - En tête du titre: *Poésies canadiennes.*  
Cote : RES/CD/10.  
Cote : PS/9461/R4L4/1887.
- Gérin-Lajoie, A. (Antoine), 1824-1882. - *Jean Rivard, le défricheur : récit de la vie réelle/ par A. Gérin-Lajoie.* - 2e éd. rev. et corr. - Montréal : J.B. Rolland & fils, libraires-éditeurs, 1874. - viii-205 p. ; 19 cm. - "La première édition de Jean Rivard, le défricheur, a été publiée dans les Soirées Canadiennes, en 1862". - Suite: Jean Rivard, économiste. - Ne contient pas le chapitre 33 sur l'épluchette de blé d'Inde.  
Cote : PS/9413/E75J42/1874.  
Cote : 27719 CON.
- Taché, J.C. (Joseph Charles), 1820-1894 ; Wiseman, James Lovell, 1847-1912 , ill. - *Forestiers et voyageurs : moeurs et légendes canadiennes/ par J.C. Taché ; [illustration de Wiseman].* - Ed. populaire. - Montréal : Librairie Saint-Joseph, Cadieux & Derome, 1884. - 240 p., [1] f. de pl. ; 23 cm. - (Bibliothèque religieuse et nationale. 3e série in-8). - Paru dans les Soirées canadiennes en 1863. - Ex. d'utilisation incomplet: le feuillet de planche manque, remplacé par une photocopie.  
Cote : PS/9489/A25F6/1884.  
Cote : 87935 CON.
- Tardivel, J.-P. (Jules-Paul), 1851-1905. - *Pour la patrie : roman du XXe siècle / par J.-P. Tardivel...* - Montréal : Cadieux & Derome, libraires-éditeurs, 1895. - 451 p. ; 19 cm. - L'avant-propos a d'abord été publié dans la Vérité, XV, no 2 (10 août 1895) p. 5 à 6.  
Cote : PS/8489/A7P6.  
Cote : 27749 CON.

Extrait de la documentation interne

DAT # /

BNQ

Numérisation de  
78 tours (1900-1950)Gravure verticale/  
latérale  
Acoustique/  
électriqueVitesse  
nominaleEXC = Excellent  
TB = Très bon  
M = Moyen

page 1

NO.	Titres	Interprète(s)	Source	A/E	LV	V.N.	Format	Durée	État	Année	Lieu	IRIS	Temps cumulatif	
X	1	MON PETIT SERGENT	HECTOR FELLERIN	Columbia E3019	A	L	80	25 cm	2:46	EXC	12/1916	N.Y.	494369 a	2:59
X	2	LA CROIX-ROUGE		Columbia E3019	A	L	80	25 cm	3:13	M	12/1916	N.Y.	494369 b	6:12
X	3	À DEMAIN		Columbia E3020	A	L	80	25 cm	3:13	EXC	12/1916	N.Y.	494377 a	9:25
X	4	UNE BLAGUE		Columbia E3020	A	L	80	25 cm	2:34	M	12/1916	N.Y.	494377 b	11:56
X	5	PETITE AMIE		Columbia E3072	A	L	80	25 cm	3:19	TB	12/1916	N.Y.	494378 a	15:17
X	6	SA MUGUETTE		Columbia E3072	A	L	80	25 cm	3:14	TB	12/1916	N.Y.	494378 b	18:31
X	7	CE SONT LES CANADIENNES		Columbia E3082	A	L	80	25 cm	3:20	M	2/1917	N.Y.	494379	21:51
X	8	MA PETITE LOULOU		Columbia E3206	A	L	80	25 cm	3:16	TB	1917	N.Y.	494396	25:07
X	9	INNAMORATA		Columbia E3214	A	L	80	25 cm	3:21	EXC	1917	N.Y.	494397	28:28
X	10	PRENEZ GARDE AUX YEUX BLEUS		Columbia E3215	A	L	80	25 cm	3:35	M	1917	N.Y.	494400 a	32:03
X	11	ELLE 'A LUI		Columbia E3215	A	L	80	25 cm	2:52	M	1917	N.Y.	494400 b	34:55
X	12	RÊVE D'UN SOIR		Columbia E3083	A	L	80	25 cm	3:34	M	2/1917	N.Y.	494446	38:29
X	13	AH! C'QU'ON S'AIMAIT		Columbia E5129	A	L	80	30 cm	4:17	EXC	2/1917	N.Y.	494451	42:46
X	14	LA ROBE BLANCHE		Columbia E5137	A	L	80	30 cm	4:21	TB	1917	N.Y.	494459	47:07
X	15	TU PARTIS		Columbia E5128	A	L	80	30 cm	3:32	M	1917	N.Y.	494466	51:39
X	16	SOUS LES PONTS de PARIS		HMV 216023	A	L	78	25 cm	3:06	EXC	2/1918	MTL	494467 a	54:45
X	17	LA LÉGENDE DES FLOTS BLEUS		HMV 216023	A	L	78	25 cm	3:06	EXC	2/1918	MTL	494467 b	57:51
X	18	NOUS AVONS TOUS FAIT ÇA		HMV 216032	A	L	78	25 cm	2:16	EXC	7/1918	MTL	494469 a	60:07
X	19	TOUT PETIT		HMV 216032	A	L	78	25 cm	2:33	EXC	7/1918	MTL	494469 b	62:40
X	20	REVIENS		HMV 263000	A	L	78	25 cm	3:37	EXC	7/1918	MTL	494473 a	66:17
X	21	TU PARTIS		HMV 263000	A	L	78	25 cm	3:02	EXC	7/1918	MTL	494473 b	69:19
X	22	PENSEZ AUX MAMANS		HMV 263002	A	L	78	25 cm	3:16	EXC	8/1918	MTL	494475 a	72:35
X	23	CARESSES		HMV 263002	A	L	78	25 cm	2:42	TB	8/1918	MTL	494475 b	75:17
X	24	POUPÉE D'AMOUR		HMV 263004	A	L	78	25 cm	3:23	TB	9/1918	MTL	494492 a	78:44
X	25	SOUVENIR TENDRE		HMV 263004	A	L	78	25 cm	2:50	TB	9/1918	MTL	494492 b	81:34
X	26	MAM'ZELLE MUGUETTE		HMV 263009	A	L	78	25 cm	3:02	EXC	11/1918	MTL	494511	84:36

LIX

Extrait de la documentation interne

12. BNO : Grille de numérisation de documents sonores

### 13. BNQ : Présentation de la Collection numérique

Collection numérique de la BNQ

<http://www2.biblinat.gouv.qc.ca/texte/t0425.htm>



## Collection numérique

ENREGISTREMENTS SONORES  
ESTAMPES  
AFFICHES

CARTES POSTALES  
CARTES ET PE...

LIVRES D'ARTISTES  
ALBUMS E.-Z. MASSICOTTE  
LIVRES ET PARTITIONS MUSICALES

La Bibliothèque nationale du Québec rend accessible sur Internet une version numérique de 360 000 pages de livres et de partitions musicales, 12 000 pages de livres d'artistes, 26 000 images fixes de documents iconographiques et cartographiques ainsi que 1 500 enregistrements sonores.

La plupart des documents de la collection numérique sont décrits dans le catalogue en ligne [Iris](#) où ils sont identifiés par un trombone. Il est maintenant possible d'accéder à ces documents, regroupés en 8 volets, grâce à une présentation appropriée et distincte.



#### Livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie

La collection de livres d'artistes et d'ouvrages de bibliophilie de la Bibliothèque comporte près de 2 000 ouvrages. Pour faciliter la recherche dans la collection des livres d'artistes et des ouvrages de bibliophilie, la Bibliothèque a réalisé un outil de recherche donnant un accès visuel à une sélection de livres de cette collection. Environ 300 livres sont maintenant accessibles et 500 titres seront disponibles d'ici la fin de l'année.

Dans cette collection numérique des livres d'artistes et des ouvrages de bibliophilie, la recherche est possible selon 5 index différents : **Artistes, Écrivains, Éditeurs, Relieurs et Titres**. Pour visualiser un livre, il suffit sélectionner l'un des noms inscrits dans l'un des index et ensuite de sélectionner le livre dans la liste des titres. Les ouvrages sont reproduits de façon intégrale à l'exception des feuillets ou des pages vierges. Les reproductions sont ordonnées de façon à présenter le livre page par page en commençant d'abord par l'habillage. Il est aussi possible d'obtenir un agrandissement en "cliquant" sur l'imagette. Les flèches apparaissant dans les fenêtres orientent dans les pages du livre ou encore ramènent à une nouvelle recherche. Le livre virtuel est accompagné d'une notice descriptive complète fournissant l'ensemble des noms des participants à la réalisation du livre et une foule de renseignements utiles à sa définition.



### Livres et partitions musicales

Le fonds numérisé des livres et des partitions musicales comprend 1 500 titres québécois ou relatifs au Québec et publiés en langue française, pour un total de 360 000 pages. Pour en savoir plus long sur la sélection de ces documents, on peut se reporter à l'article d'Yvon-André Lacroix paru dans *À rayons ouverts, avril-juin 1998*.

On repère un document à l'aide de quatre (4) index : auteurs, titres, sujets et chronologique. Les documents numérisés sont disponibles en **format Acrobat**, lisible à l'aide du logiciel *Acrobat Reader*, disponible gratuitement sur le site de la société Adobe.

La musique imprimée numérisée provient en grande partie d'un album factice intitulé : *Collection de musique composée par des auteurs canadiens... Exposition provinciale de 1863, Boucher et Manseau, 431, rue Notre-Dame, Montréal.*

Les notices défilent par ordre alphabétique d'auteurs. On peut également chercher à l'aide des différents index communs aux livres figurant à gauche de l'écran.

### Estampes



À ce jour, 9 000 estampes numérisées sont accessibles sur Internet. De plus, 4 000 nouveaux titres seront disponibles d'ici à l'hiver 1999.

Pour visualiser un corpus d'estampes, il suffit de sélectionner l'un des 860 estampiers inscrits à la *Liste des estampiers*. Les œuvres sont classées par ordre chronologique selon leur date de réalisation. Il est aussi possible d'obtenir un agrandissement des estampes en cliquant sur l'imagette ou encore de consulter la liste des titres d'un artiste en cliquant sur *Liste des œuvres*. Pour visualiser un corpus d'estampes réalisées à une date précise, il suffit de cliquer sur la date recherchée inscrite à cette liste.

### Affiches



Les 1 500 affiches numérisées sont réparties en 29 sujets. D'un seul coup d'oeil, l'utilisateur obtient la liste des sujets et le nombre d'affiches pour un sujet donné. En choisissant l'option *Liste des affiches*, on obtient la liste des affiches se rapportant à un sujet, par ordre chronologique.



### Cartes postales

Un ensemble de 6 500 cartes postales est interrogeable par titre, nom de lieu, nom de rue, éditeur, sujet, région administrative et date de publication.

De plus, pour faire connaître la richesse de sa collection de cartes postales anciennes, la Bibliothèque propose un voyage virtuel en trois circuits sur le Saint-Laurent, grâce aux Cartes postales du Québec d'antan.

### Enregistrements sonores



Tirés de la collection de 78 tours, 1 500 enregistrements sonores sont maintenant disponibles.

Pour avoir une vue d'ensemble de ce corpus discographique numérisé, on peut consulter l'article Les 100 ans de l'industrie du disque au Canada, paru dans À rayons ouverts, octobre-décembre 1997.

L'écoute des chansons nécessite le logiciel RealPlayer, disponible gratuitement sur le site de la société RealNetworks.  
(Détails pour la configuration de RealPlayer)



### Albums E.-Z. Massicotte

Les albums de rues du fonds E.-Z. Massicotte, sont constitués de 6 000 illustrations portant exclusivement sur Montréal et couvrant la période 1870-1920. Ces documents seront accessibles au courant de l'année 1999.

En attendant, voici un avant-goût de la richesse de ce fonds.



### Cartes et plans

Deux mille plans d'assurance-incendie, de Montréal principalement, tirés des collections de la British Library et réalisés entre la fin du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle à l'intention des compagnies d'assurance, montrent le détail des bâtiments. Ces plans d'assurance-incendie ne seront accessibles que dans la salle de lecture des collections spéciales de la Bibliothèque au cours de l'année 1999.

Durant l'année 1999, la Bibliothèque numérisera 1 500 autres cartes et plans provenant de ses propres collections et ceux-ci seront accessibles sur Internet.

## Bibliographie

### **I. La numérisation en France**

#### 1. Généralités

AROT, D. Les bibliothèques françaises à l'âge du numérique. *Document numérique*, 1998, vol. 2, n° 3-4, p. 121-131.

*BBF*. « Dossier : les bibliothèques virtuelles », 1995, t. 40, n° 2.

BELBENOIT-AVICH, P.-M. La bibliothèque électronique : bibliothèque de demain ou d'aujourd'hui ? *BBF*, 1993, vol. 38, n° 6, p.60-65.

BEQUET, G. Bibliotheca universalis : vers un catalogue commun des documents numérisés accessibles par les réseaux télématiques. *BBF*, 1995, t. 40, n° 5, p. 54-57.

CALENGE, B. *Les politiques d'acquisition*, Paris : Ed. Du Cercle de la Librairie, 1994.

CALENGE, B. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Ed. Du Cercle de la Librairie, 1999.

COLLARD, C. La numérisation des images fixes : les bibliothécaires et la création d'un monde d'images immatérielles. *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1996, n°171, p. 26-27.

DUPOIRIER, G. dir. Les bibliothèques numériques. *Document numérique*, 1998, vol. 2, n° spécial.

DUCHARME, C. *Du CD-ROM à la numérisation : développer les documents numériques en bibliothèque*. Villeurbanne : Institut de Formation des bibliothécaires, 1997.

DUCHEMIN, P.-Y. La numérisation des documents graphiques. *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1997, n° 174, p. 131-134.

DUCHEMIN, P.-Y. *L'Art d'informatiser une bibliothèque : guide pratique*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1996.

FRANCE. MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA TELECOMMUNICATION. *Protection et mise en valeur du patrimoine des bibliothèques de France : recommandations techniques*. Direction du Livre et de la Lecture, 1998.

GALLOUL, M. et Renzetti, F. *Bibliothèques face à la révolution numérique, promouvoir une spécificité européenne : rapport technique*. Institut d'informatique et de Mathématiques Appliquées de Grenoble, oct. 1995.

GIGUERE, A. Le droit d'auteur : de l'imprimé à l'autoroute de l'information. *Documentation et bibliothèques*, 1997, vol. 43 (1), p. 31-37.

GILSON, H. Bibliothèques électroniques : vers l'intelligence documentaire et l'intelligence artificielle documentaire. *Document numérique*, 1998, vol. 2, n° 3-4, p. 173-201.

JACQUESSON, A. ET RIVIER, A. *Bibliothèques et documents numériques : concepts, composantes, techniques et enjeux*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1999.

LE CROSNIER, H. Les bibliothèques numériques. *Document numérique*, mars 1998, vol. 2, n° 1, p. 23-35.

LOINTIER, C. *Construire une bibliothèque virtuelle : état des inforoutes en Francophonie*. Villeurbanne : Enssib, 1996. Mémoire de stage Dessid.

MAIGNIEN, Y. et WAGNEUR, J.-D. Numérisation et nouvelles pratiques de lecture. *Bulletin d'information de l'ABF*, 1995, n° 167, p. 39-42.

MAIGNIEN, Y. La bibliothèque virtuelle ou de l'Ars memoria à Xanadu. *BBF*, 1995, vol. 40, n° 2, p. 8-17.

MAIGNIEN, Y. Bibliothèques numériques : les aiguilleurs du Web. *Bulletin de l'ABF*, 1997, n° 174, p. 126-130.

MELOT, M. Les nouvelles bibliothèques nationales et la mutation des bibliothèques à la fin du 20e siècle. *Alexandria* (ISSN : 0995-7490), 1997, vol. 9, n° 3, p.173-183.

SALAÜN, J.-M. Peut-on préciser les contours d'une bibliothèque électronique ? Le cas de l'Enssib. *Document numérique*, 1998, vol. 2, n° 3-4, p. 145-160.



## 2. Bibliothèque nationale de France

BELAVAL, P. The Bibliothèque Nationale de France. *Alexandria*, 1998, vol. 10, n° 1, p. 85-86.

BOUCHARD, J. Des puces, des livres... et des hommes : la numérisation des imprimés à la BnF. *Futuribles*, oct. 1996, n° 213, p. 17-45.

BOUCHER, T. *La numérisation des documents imprimés à la BnF*, Enssib, mémoire DCB, 1994, n° 28.

Brief communication : Digitisation of the new Bibliothèque Nationale de France. *The Electronic Library*, oct. 1994, vol. 12, n° 5, p. 301-303.

CAHART, P. et MELOT, M. *Propositions pour une grande bibliothèque*, Paris : la Documentation française, 1990.

DUCHEMIN, P.-Y. La numérisation des documents cartographiques : problèmes techniques et juridiques ; l'expérience de la Bibliothèque nationale de France. *Inspel*, 1997, vol. 30, n° 1, p. 57-70.

GAMA, V. La constitution d'un fonds d'images et d'ouvrages numérisés par la BnF. *Bulletin d'information de l'ABF*, 1996, n° 172, p. 89-92.

MAIGNIEN, Y. La constitution de la collection numérisée de la BnF : vers un nouvel encyclopédisme. *Literary and linguistic computing*, 1995, vol. 10, n°1, p. 51.

MAIGNIEN, Y. et VIRBEL, J. Quelques cas de figure de relations intertextuelles dans le fonds d'ouvrages numérisées de la BnF. *BBF*, nov. 1994.

MAIGNIEN, Y. et WAGNEUR, J.-D.. Numérisation et nouvelles pratiques de lecture. *Bulletin d'information de l'ABF*, 1995, n° 167, p. 39-42.

RENOULT, D. La bibliothèque numérique de la BnF : conception, méthodes, résultats. *Document numérique*, 1998, vol. 2, n° 3-4.

RICHARD, M. Le programme de numérisation de la Bibliothèque de France. *BBF*, 1993, T. 38, n° 3, p. 53-63.

SIMON, N. Chantier et politique d'acquisition de la Bibliothèque Nationale. *BBF*, 1993, T. 38, n° 3, p. 26-36.

TESNIERE, V. La politique d'acquisitions de la Bibliothèque de France. *BBF*, 1993, T. 38, n° 6, p. 43-54.

VARON, E. *Structuration des collections et documents numérisées à la BNF*. Villeurbanne : Enssib, 1996. Mémoire DCB.

WAGNEUR, J.-D. « Lectio numeria », in *La lecture assistée par ordinateur*, Le Débat, n°86, sept.-oct. 1995.

ZYSBERG, A. « Deux ou trois choses que je sais d'elle », in *La lecture assistée par ordinateur*, Le Débat, n°86, sept.-oct. 1995.

## **II. La numérisation au Canada**

### **I. Généralités**

CLEVELAND, G. Le défi que pose la bibliothèque numérique. *Nouvelles de la Bibliothèque nationale* (ISSN 0027-9633), mai 1996, vol. 28, n° 5, p. 5-6.

Consultation nationale sur les collections numériques : compte-rendu de réunion. *Nouvelles de la Bibliothèque nationale*, juil.-août 1997, vol. 29, n° 7-8, p. 1-6.

EVANS, G. L'initiative canadienne sur les bibliothèques numériques (ICBN). *Nouvelles de la Bibliothèque nationale*, mars-avril 1998, vol. 30, n° 3-4, p. 4-5.

HAIGH, S. L'initiative canadienne sur les bibliothèques numériques a les yeux rivés sur l'avenir numérique des bibliothèques. *Nouvelles de la Bibliothèque nationale*, juin 1998, vol. 30, n° 6, p. 11-13.

HAIGH, S. Les ressources numériques dans les bibliothèques canadiennes : analyse d'une enquête de la Bibliothèque nationale. *Nouvelles de la Bibliothèque nationale*, juin 1997, vol. 29, n°6, p. 1-7.

HODGES, D. Les partenariats dans le domaine de la numérisation. *Nouvelles de la Bibliothèque nationale*, oct. 1998, vol. 30, n° 10, p. 11-12.

SCOTT, M. Les bibliothèques numériques : les conservatrices du patrimoine canadien de l'édition au XXI<sup>e</sup> siècle. *Nouvelles de la Bibliothèque nationale*, mai 1996, vol. 28, n° 5, p. 3-4.

## 2. Bibliothèque nationale du Canada

BLAIR, R. La gestion des documents électroniques : le point de vue de la Bibliothèque Nationale du Canada. *Documentation et Bibliothèques*, juill.-sept. 1996, vol. 42, n° 3, p. 127-133.

BLAIR, R. Le programme de numérisation de la BNC. *Nouvelles de la Bibliothèque nationale* (ISSN 0027-9633), mai 1996, vol. 28, n° 5, p. 7-8.

HODGES, D. Le point sur les projets de numérisation de la Bibliothèque nationale. *Nouvelles de la Bibliothèque nationale*, juil.-août 1997, vol. 29, n° 7-8 p. 4-6.

HODGES, D. Une infrastructure de bibliothèque numérique pour la Bibliothèque nationale. *Nouvelles de la Bibliothèque nationale*, févr. 1998, vol. 30, n° 2, p. 10-12.

MURPHY, W. Le point sur les projets de numérisation. *Nouvelles de la Bibliothèque nationale*, juil.-août 1996, vol. 28, n° 7-8, p. 9.

## 3. Bibliothèque nationale du Québec

ALIX, S. La numérisation de 9000 estampes et 550 livres d'artistes. *A Rayons ouverts*, janv.-mars 1998, 11e année, n° 41, p. 6-7.

ALIX, S. Les collections de livres d'artistes et d'estampes à la Bibliothèque Nationale du Québec. *Art Libraries Journal*, 1996, vol. 21, n° 3, p. 48-54.

BEDARD, L. Iris multimédia, un pas vers la bibliothèque virtuelle québécoise. *A Rayons ouverts*, avril-juin 1997, 10e année, n° 38, p. 14.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU QUEBEC. *Rapport annuel 1996-97*.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU QUEBEC. *Rapport annuel 1997-98*.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU QUEBEC. *Rapport annuel 1998-99*.

CARTIER, G. Une loi nouvelle pour la Bibliothèque Nationale du Québec. *Argus*, printemps 1989, vol. 18, p. 25-26.

FILION, L. La bibliographie nationale ou la mémoire de la nation. *Bulletin de la Bibliothèque Nationale du Québec*, sept. 1982, vol. 16, n° 3, p. 13-15.

LACROIX, Y.-A. L'accès gratuit à 360.000 pages de monographies québécoises numérisées. *A Rayons ouverts*, avril-juin 1998, n° 42.

LACROIX, Y.-A. et Parenteau, V. Le répertoire des sites Web de référence du Québec. *A Rayons ouverts*, janv.-mars 1998, 11e année, n° 41, p. 4.

LASSONDE, J.-R. La Bibliothèque Nationale du Québec, notre mémoire documentaire depuis 20 ans. *Documentation et Bibliothèques*, janv.-mars 1989, vol. 33, p.111-118.

LASSONDE, J.-R. Les relations franco-québécoises depuis 1760 : un inventaire bibliographique. *A Rayons ouverts*, janv.-mars 1997, 10e année, n° 37, p. 2-3.

LASSONDE, J.-R. *La bibliothèque Saint-Sulpice, 1910-1931*, Montréal : BNQ, 2e éd., 1987.

LEDOUX, S. Regard sur la banque de données de la BNQ. *A Rayons ouverts*, janv.-mars 1988, 1ère année, p. 5.

LEDOUX, S. Iris en fait encore un peu plus. *A Rayons ouverts*, juill.-sept. 1997, 10e année, n° 39, p. 1.

LEMIRE, M. *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, Montréal : Fides, 1978-1981, 6 tomes.

LEPINE, P. Les plans d'assurance contre les incendies. *A Rayons ouverts*, juil.-sept. 1996, 9e année, n° 35, p. 6-7.

SAUVAGEAU, P. Etat de la Bibliothèque Nationale du Québec. *Documentation et Bibliothèques*, avril-juin 1993, vol. 39, p. 89-93.

SAUVAGEAU, P. Les grandes bibliothèques : leur mission et leur insertion dans le paysage documentaire. *Documentation et Bibliothèques*, juil.-sept. 1991, vol. 37, p. 95-98.

SAUVE, D. The Quebec National Library on the Web. *Library Hi Tech*, 1997, vol. 15, n° 3-4, p. 25-31.

THERIEN, R. La numérisation de 2000 pièces musicales. *A Rayons ouverts*, avril-juin 1999, 12e année, n° 46, p. 4-5.

URBAIN, C. et CHOUINARD, D. Les comités d'acquisition à la BNQ. *A Rayons ouverts*, juil.-sept. 1997, 10e année, n° 39, p. 4-5.

### III. Autres pays

ARACELLI TORRES VARGAS, G. The Virtual Library in developing countries : a dream not too far away of becoming true. *Ressource sharing and information networks*, 1997, vol. 12 (2), p. 70-75.

LAVERNA, M. and SAUNDERS, L.M. The Evolving virtual library : visions and case studies. *Information Today*, 1996.

PITKIN, G. M. *The National Electronic Library : A guide to the Future for Library Managers*. Westport & London : Greenwood Press, 1996..

